



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES

NUMÉRO 84 – Juillet 2010

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juillet 2010

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 27 mai 2010.

I – Administration générale

Affaires générales

- 1.1 - Rapport d'activités 2009 de la Commission Consultative des Services Publics locaux.
- 1.2 - Adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes au Syndicat intercommunal d'études et de projets du territoire des Deux Seine et désignation de trois délégués titulaires et de leurs suppléants.

Ressources humaines

- 1.3 - Élus communaux – Indemnités de fonction.
- 1.4 - Personnel communal – Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport
- 1.5 - Personnel communal – Modification du forfait Mairie Mobile.
- 1.6 - Personnel communal - Modification du régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

Marchés Publics

- 1.7 - Protocole transactionnel entre la société JVS-IMPLICIT et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.
- 1.8 - Protocole transactionnel entre la société SITA ÎLE-DE-FRANCE et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

II – Services à la population

- 2.1 - Extension du quotient familial à la restauration scolaire.

III – Direction Jeunesse, Culture et Sports

- 3.1 - Avenant à la convention P@ss 92 entre le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Ville de La Garenne-Colombes pour l'année scolaire 2010-2011.
- 3.2 - Avis sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet ARENA 92 présentée par la société Ovalto Investissement.

IV - Services techniques

Bâtiments communaux

- 4.1 - Désaffectation et déclassement de l'ouvrage public communal sis 11 rue de Châteaudun, cadastré L125 (immeuble La Belle Époque).
- 4.2 - Autorisation de dépôt de permis de construire sur la parcelle située 6 rue Fernand-Drouilly, cadastrée F180.

Urbanisme

- 4.3 - Approbation de la modification n° 4 du Plan Local D'urbanisme
- 4.4 - Modification du périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) : avenant n° 2 à la convention signée entre l'EPF 92 et la Commune le 12 décembre 2007 portant sur le secteur dénommé « République ».
- 4.5 - Modification du Programme des Équipements Publics (PEP), du dossier de réalisation de la ZAC des Champs-Philippe (modification n° 2) et de la convention publique d'aménagement (avenant n° 4) conclue entre la Ville et la SEM 92 pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe.
- 4.6 - Rétrocession des parcelles communales de l'ilot S5 L1 à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.
- 4.7 - Déclassement de la parcelle et des ouvrages publics communaux sis 2 rue Roussel, cadastrée F51 pour partie - école Renan.
- 4.8 - Autorisation de signer l'acte de vente des parcelles communales désaffectées et déclassées n° 106, 199 et 200 sises 29-31-33 rue de l'Aigle.

V - Divers

- 5.1 - Décisions.
- 5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 21 heures 05, sous la présidence de Claudine Labrousse, Première adjointe du Maire de La Garenne-Colombes.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Mes chers collègues, veuillez prendre place. Je vais ouvrir la séance du Conseil Municipal.

Je vais vous demander de bien vouloir excuser M. le Maire qui va avoir un léger retard et m'a demandé de commencer la séance du Conseil Municipal.

Je vais vous donner lecture des délégations : M. Philippe Juvin donne pouvoir à M^{me} Labrousse, M. Jean-Philippe Ballin à M. Dubois, Christiane Vaussoué à M. Butet, Xavier Pinta à M^{me} Lioret, Anne de Bellabre à M. Pouilly, Robert Citerne à M^{me} Thimel, Sylvie Kalfon à M^{me} Vingerling, Hervé Barraquand à M^{me} Gaillabaud, Amira Haberah à M. Zakaropoulos, M^{me} Bavcevic à M. Macé.

(Arrivée de M. Ballin à 21 heures 07.)

Bonsoir, Jean-Philippe.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Qui est candidat ?

(M. Dubois lève la main.)

M. Dubois.

(Arrivée de M. Juvin à 21 heures 08.)

Bonsoir, Monsieur le Maire.

(M. Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes, reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal.)

M. le Maire

Le secrétaire de séance est M. Dubois ? Pas d'opposition ?

Je vous prie d'excuser mon retard.

Bravo, Monsieur Dubois !

Nous avons plusieurs points à l'ordre du jour. Vous avez fait le procès-verbal ou pas ?

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 27 mai 2010.

M. le Maire

Oui, Monsieur Macé, allez-y ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Deux remarques.

En ce qui concerne la question posée par notre collègue Vincent Fouliard sur les adresses *mail* sur le site de la Ville, nous avons pu constater que, jusqu'à aujourd'hui inclus, il manquait toujours l'adresse *mail* de M. Fouliard. On réitère notre demande.

M. le Maire

Ce n'est que lui ?

M. Macé

Ce n'est que lui. C'est dommage, quand même !

M. le Maire

D'accord. On va regarder cela.

M. Macé

Si c'était possible ! Conformément à votre réponse, en plus.

M. le Maire

Très régulièrement, je veux écrire à M. Fouliard et je me pose la question de savoir comment faire ! *(Rires.)*

Très bien. Monsieur Macé, merci.

M. Macé

Deuxième remarque : nous n'approuverons pas ce procès-verbal, étant donné que nous venons de saisir M. le Préfet par rapport au déroulement du vote du compte administratif 2009.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup.

M. Macé

Donc nous attendrons sa réponse.

M. le Maire

Bien entendu ! Merci beaucoup.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Mon propos ne porte pas sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal mais sur celui qui a été fait dans *La Garenne-Colombes Infos* se rapportant au Conseil Municipal du 14 avril et pour lequel...

M. le Maire

Sur le 27 mai, vous avez des remarques ou pas ? On va passer d'abord au vote sur le 27 mai.

M. Conway

Oui, des remarques sur le fait que, si vous transposez de la même manière ce compte rendu avec cette approche dans *La Garenne-Colombes Infos*, je suis désolé, je vais demander un droit de réponse parce que vous déformez nos propos et vous les caricaturez.

M. le Maire

Très bien, donc sur le 27 mai, pas de remarques particulières ? Très bien.

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,
MM. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

1 abstention : M. CONWAY

I – Administration générale

Affaires générales

1.1 - Rapport d'activités 2009 de la Commission Consultative des Services Publics locaux.

M^{me} Labrousse

Le rapport de la CCSPL, c'est le rapport annuel qui représente toutes les... Celle de 2009 comportant essentiellement la délégation de service public pour la crèche Pierre-Sémard que nous allons ouvrir le 30 août. La séance du 22 juin 2009 comportait... Non, pardon, celle du 7 décembre 2009 portait sur :

la CRC,

les *People and Baby* pour la crèche Voltaire qui est en DSP,

SIPPEREC,

SIGEIF,

SEPG,

SYELOM,

SIFUREP,

Lombard et Guérin,

Eau et Force pour l'assainissement.

Vous avez eu l'ensemble de ces rapports et je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Des questions ? Non, pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

32 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mle NATUREL, M. CONWAY*

3 voix contre : *Mme BAVCEVIC, MM. MACE, FOULIARD.*

1.2 - Adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes au Syndicat intercommunal d'études et de projets du territoire des Deux Seine et désignation de trois délégués titulaires et de leurs suppléants.

M. le Maire

Mes chers collègues, nous avons parlé plusieurs fois dans cette enceinte, ainsi qu'ailleurs, de la nécessité de travailler le plus intelligemment possible avec les Villes voisines. L'idée doit particulièrement prendre forme, puisque vous savez que nous avons désormais des obligations légales qui font que, dans quelques années, le préfet pourra imposer aux Villes qui auraient décidé de ne pas s'organiser en intercommunalité, le préfet pourra obliger ces Villes à le faire. Et c'est ce que le préfet fera, compte tenu des instructions gouvernementales.

Par ailleurs, il y a actuellement un grand débat, le fameux débat sur le Grand Paris, qui vise à mieux organiser de manière administrative les différentes strates administratives en charge du devenir de Paris et de sa région. Quel est le devenir des Départements ? Quel est le devenir de la Région ? Quel est le devenir des Communes ? Quel est le devenir de toutes ces collectivités territoriales, à la lecture de la loi nouvelle, en particulier sur les métropoles ?

Il s'avère que, par ailleurs, un troisième débat est en cours qui est la fusion des établissements publics d'aménagement, EPASA et EPAD. Les décrets d'application ont été publiés, nous avons largement débattu de cette question ici et lors d'une réunion. Il était sorti de la réunion qu'une majorité se dégageait sur la nécessité de s'associer au mouvement qui était en cours au sein des secteurs géographiques : Nanterre, Courbevoie, Puteaux, La Défense prise au sens large.

Tous ces éléments pris ensemble nous conduisent à faire en sorte que puissent être étudiées les conditions d'un mieux-vivre ensemble entre les communes qui jouxtent La Garenne-Colombes. J'ai été contacté par le maire de Nanterre ainsi que ceux de Rueil-Malmaison et de Suresnes, qui étaient moteurs dans l'affaire, qui, comme vous le savez, sont en intercommunalité, ainsi que par les maires de Puteaux et de Courbevoie qui ont décidé de se mettre en intercommunalité, afin de voir avec ces cinq Villes, plus La Garenne-Colombes, six, si nous pouvions bâtir ensemble un projet de développement de territoire.

Il n'est pas question aujourd'hui de définir si, oui ou non, nous créerons une intercommunalité avec ces Villes et la nature de celle-ci. Il n'est pas question de savoir si, oui ou non, nous participerons d'une manière ou d'une autre, en particulier d'une manière concertée, bien entendu, à la gestion des futurs établissements qui auront à gérer La Défense de demain ; il est simplement question de savoir si nous voulons avoir une réflexion commune quant au développement commun du territoire. La Défense est proche, c'est un centre d'affaires important – c'est le premier centre d'affaires d'Europe – et en même temps fragile. Il souffre de multiples maux, parmi lesquels les difficultés importantes de dessertes en transports en commun et il conduit les maires à s'interroger sur : arriver unis face à l'État.

D'un côté, on reproche à l'État sa mainmise sur tout et, de l'autre, les Villes sont parfois frileuses à vouloir s'associer pour mieux répondre aux demandes de l'État.

Ce que je vous propose, c'est de participer à ce mouvement qui a été initié par les Villes voisines, de mettre un pied dans ce qui a été baptisé le Syndicat intercommunal d'études et de projets du territoire des Deux Seine, qui n'engage en rien la Ville de La Garenne-Colombes, puisqu'il est acquis que, si une des communes souhaitait se retirer de ce syndicat, les autres Villes ne s'y opposeraient pas.

Le but de cette affaire est de lancer un certain nombre d'études ou plus exactement de collationner les études très nombreuses qui ont été faites par les uns et les autres ; la Ville de Nanterre en a fait beaucoup, l'EPASA, l'EPAD en ont fait, la Ville de Courbevoie également ; collationner ces études nous-mêmes et tenter d'en tirer une substantifique moelle et essayer d'appréhender ce que pourrait être demain le territoire dans lequel nous vivons.

C'est pour cela que je vous propose d'adhérer à ce syndicat intercommunal qui vous a été présenté dans la notice qui est jointe à votre dossier, ainsi que de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants qui auront à représenter La Garenne-Colombes et son Conseil Municipal dans la réflexion qui sera menée dans les semaines et les mois qui viennent.

Qui veut prendre la parole sur ce sujet ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

La création de ce Syndicat intercommunal d'études et de projets du territoire des Deux Seine, le SIEP, peut s'avérer être un véritable outil démocratique pour sa capacité à peser en termes de projets face aux différentes institutions, pour notre Ville comme pour celles de Courbevoie, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes.

Néanmoins, il sera très certainement difficile de parvenir à un projet commun pour notre territoire, car il est vrai que les volontés politiques de chacun seront différentes. Néanmoins, je pense que ce montage d'association avec les cinq autres communes déjà citées est un atout pour notre Ville, directement impliquée par le projet d'extension de La Défense, soutenu par vous et la majorité municipale, en votant pour son décret en novembre dernier, novembre 2009.

La Garenne-Colombes a des exigences à faire valoir pour son développement, qui seront établies à partir des besoins des Garennois et non basées sur une logique de densification urbaine vouée à la finance et à la spéculation.

Néanmoins, mon vote s'exprimera par une abstention, car notre Ville, pour laquelle le débat aurait pu être une source de réflexion et de propositions de la part, en l'occurrence, de l'opposition, s'avère d'ores et déjà ficelée. En effet, au vu de cette loi, il est regrettable de constater que les trois représentants titulaires et délégués de notre Ville seront issus uniquement de la majorité municipale.

Mais je vous rassure, en tant qu'élue communiste, je n'hésiterai pas à émettre des propositions, si nous adhérons ce soir, afin qu'il réponde aux besoins de nos concitoyens, en particulier en termes de logement social mais aussi de transports, d'équipements publics et d'environnement.

Merci de votre attention.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

D'autres remarques ? Qui veut prendre la parole sur ce sujet ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question que l'on peut se poser ce soir est : le Syndicat intercommunal du territoire des Deux Seine ne serait-il pas la première étape d'une future intercommunalité pour La Garenne-Colombes ? Vous l'avez rappelé.

Cette démarche d'intercommunalité, vous l'avez jusqu'à ce jour toujours refusée, préférant, selon vos termes, défendre – je cite – « l'indépendance de La Garenne-Colombes », – je cite encore – « ne pas réduire les attributions du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes à celles d'un arrondissement parisien ».

Votre gestion et votre vision de la Ville s'apparentaient alors à celle d'une baronnie vivant de façon isolée par rapport à son environnement proche.

Cette démarche d'intercommunalité qui se dessine ce soir, au MoDem de La Garenne-Colombes, nous l'avons toujours portée et défendue. Elle permet une gestion plus rigoureuse du budget municipal, tout en apportant des services nouveaux et de meilleure qualité aux Garennois, notamment par la mutualisation des financements et le partage de l'exploitation d'équipements.

Pourquoi partage de l'exploitation d'équipements ? Au passage, on peut songer au Centre technique municipal.

Pourquoi construire une médiathèque à La Garenne-Colombes quand il en existe déjà à Courbevoie, à Nanterre, à Colombes. Pourquoi construire un centre aquatique quand il en existe un à Bois-Colombes et qu'il existe des piscines de taille olympique à Courbevoie et Colombes ?

Par mes propos, il ne s'agit pas de comprendre qu'il ne faut aucun équipement à La Garenne-Colombes, mais il faut continuer de proposer aux Garennois des services de proximité. Les équipements de grande ampleur doivent être répartis de façon équilibrée sur le territoire et La Garenne-Colombes doit aussi savoir accueillir sur son territoire certains de ces équipements, en cohérence avec l'offre et les besoins actuels de son bassin de vie.

Cette démarche d'intercommunalité va donc bien dans le bon sens, d'autant plus que la loi sur la réforme territoriale permettra au préfet, à compter de 2014, d'imposer les frontières d'intercommunalité, comme vous l'avez rappelé, à des Villes qui ne seraient entrées dans aucune démarche de ce type. Un bon projet d'intercommunalité pour La Garenne-Colombes est un projet porté avec une réelle volonté politique, dans lequel la Ville jouerait un rôle actif, tant au moment de sa création que dans son fonctionnement.

Sur le fond, je vous apporte donc mon soutien, mais encore une fois, sur la forme, la démarche est nuisible pour les Garennois.

Ce dossier est mené en catimini. Vous parliez de « largement débattu », de « voté à la majorité », passons !

Ce dossier est mené sans débat, sans concertation, sans partage. Une décision aussi importante que l'entrée de notre Ville dans une intercommunalité doit recueillir l'adhésion des Garennois. Ne reproduisez pas vos erreurs commises, notamment sur le décret de loi concernant l'extension du périmètre de l'EPAD sur le quartier des Champs-Philippe ou sur le projet de parking souterrain en centre-ville. Les Garennois vous ont montré leur besoin d'information.

D'autant plus que La Garenne-Colombes se situe au carrefour, en fait, de deux grands projets d'intercommunalité dans les Hauts-de-Seine : l'un construit autour de l'axe Colombes-Asnières-Clichy et l'autre autour de La Défense. Pourquoi choisir plutôt l'un que l'autre, sans réellement étudier les avantages et les inconvénients de chacun ? Je vous rappelle que vous avez donné, il y a quelques mois, une fin de non-recevoir à l'invitation de MM. Philippe Sarre et Sébastien Pietrasantra, maires de Colombes et d'Asnières-sur-Seine, pour aborder leur projet d'intercommunalité.

Je ne dis pas qu'un projet d'intercommunalité autour de La Défense est mauvais pour La Garenne-Colombes. Nous avons, notamment avec Courbevoie, des liens naturels. Mais une analyse de la situation n'aurait pas été superflue. Selon moi, la condition d'entrer à La Garenne-Colombes dans une intercommunalité autour de La Défense serait liée à la réforme du mode de gouvernance du quartier d'affaires qui destitue les élus locaux d'un grand nombre de leurs attributions. Par souci de démocratie, les principales attributions d'aménagement du territoire doivent revenir aux élus des Villes concernées et aux futurs élus communautaires.

Quoi qu'il en soit, je vous demande, Monsieur le Maire :

d'informer les Garennois sur ce dossier important pour l'avenir de notre Ville qui, je le rappelle, ne figurait dans aucun programme municipal, donc qui n'a pas fait l'objet de débats et d'appropriation par les Garennois ;

et de faire preuve d'une réelle transparence sur le projet final, en nous tenant régulièrement au courant, sans attendre les cinq jours fatidiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir, vous nous proposez en fin de compte la deuxième étape de la construction du schéma qui est aujourd'hui de plus en plus évident : d'intégrer notre Ville dans le développement de La Défense. Je rappelle que la première étape était constituée par l'extension du périmètre de La Défense sur le territoire garennois dans le cadre de la ZAC dite des Champs-Philippe, que vous aviez approuvée à l'époque et dont le décret est en cours de parution. Ce soir, c'est une étape supplémentaire que vous nous proposez, de travailler avec les Villes autour de La Défense, pour La Défense en fin de compte, si l'on regarde bien, et d'ailleurs uniquement pour La Défense. Donc, vous avez choisi le parti pris uniquement de vous tourner vers ces communes.

D'autres éléments et un autre type de travail de développement de notre commune auraient pu être faits avec d'autres communes. Nous étions, il y a 15 jours, dans cette même salle avec un certain nombre de maires du 92, dont les maires en particulier de Colombes et de Bois-Colombes, où historiquement nous sommes évidemment très proches. Ce n'est donc pas ce parti pris que vous avez pris.

Donc vous considérez que, naturellement, La Défense va impacter de plus en plus le territoire communal, avec les conséquences que nous avons déjà vues quand il a fallu discuter du futur projet d'intégrer le quartier des Champs-Philippe, c'est-à-dire un dessaisissement des élus locaux sur l'aménagement de ce quartier, le fait que c'était et que ce sera le futur établissement public d'aménagement qui va gérer en fin de compte tout l'aménagement de ce quartier, ce syndicat et la préfiguration du reste, c'est-à-dire de faire de l'ensemble du territoire garennois un arrondissement non pas de Paris mais du territoire de La Défense.

Je crois que cette vision, que nous ne partageons absolument pas, avec nos collègues socialistes des autres villes, va à l'encontre d'un développement qu'il faut rester, pour notre ville, harmonieux et maîtrisé. C'est une des raisons pour lesquelles – ce n'est pas la seule –, nous n'approuverons pas la création de ce syndicat ce soir.

J'allais dire, la présentation que vous nous avez faite, Monsieur le Maire, le document que vous nous avez envoyé renforce d'autant plus ce que je viens de développer quand je vois la carte que vous nous avez jointe à ce document qui, premièrement, intègre les éléments de la loi qui vient de paraître le 3 juin sur le Grand Paris, avec une notion d'ailleurs qui apparaît dans les statuts du syndicat qui est « rechercher le développement d'un contrat de développement territorial », donc un acte fort entre les civils, qui aura d'ailleurs comme conséquence très directement de déclarer d'utilité publique les futurs terrains, dont le périmètre reste à déterminer, des gares du tracé du projet de loi de Christian Blanc.

Donc, nous voyons bien le schéma qui est en train de se développer autour du projet que vous nous présentez : vous êtes pour l'axe de transports en commun qui nous est proposé dans le cadre du Grand Paris, à l'encontre de ce que la Région défend sur un autre projet, Arc Express, qui est de relier non pas des grands pôles uniquement d'ordre économique, mais au contraire d'intégrer des gares tous les kilomètres pour répondre à la question cruciale des transports en commun dans notre région. Ce n'est pas ce que vous nous proposez ce soir ; la carte que vous nous montrez le démontre aisément.

Je crois que tous ces éléments ne peuvent que nous interroger sur l'idée que vous n'arrêtez pas de défendre depuis des années, votre prédécesseur et vous d'ailleurs, de défendre l'idée de La Garenne-Colombes village. Aujourd'hui, La Garenne-Colombes village est en train parce que... Le vote, que j'imagine, de votre majorité qui sera favorable à la création du syndicat, va progressivement faire disparaître... On aura l'occasion, au cours de ce Conseil, d'en reparler sur le projet ARENA 92, d'ailleurs, qui rentre aussi totalement dans ce cadre.

Le schéma est aujourd'hui en cours d'élaboration, il est décidé et vous ne nous ferez pas croire que ceux qui dirigent aujourd'hui l'EPAD, qui dirigeront demain les deux établissements qui vont fusionner, celui de Nanterre et celui de l'EPAD, dirigé par un haut fonctionnaire M. Chaix, qui est en fin de compte aux ordres tout simplement de l'Élysée en ce qui concerne l'aménagement de ce territoire des Hauts-de-Seine, va évidemment avoir les conséquences d'un dessaisissement des élus locaux sur nos prérogatives.

Voici les raisons pour lesquelles nous n'approuverons pas ce schéma. L'intercommunalité, oui ; un projet de développement du territoire avec les autres Villes autour de La Garenne-Colombes, sans renier Colombes, Bois-Colombes, Asnières, est aussi à mettre en place. C'est dans ce cadre-là qu'il nous semble devoir falloir évoluer.

Ce schéma-là, vous l'avez d'ailleurs rejeté. Vous n'avez pas voulu aller, malheureusement, Monsieur le Maire, ni l'administration municipale – mais c'est normal parce que vous aviez donné les ordres, j'imagine, pour qu'ils n'y aillent pas –, aux réunions proposées par les maires : Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Colombes, Asnières, Bois-Colombes, Clichy. Vous n'avez pas voulu aller à ces réunions, vous avez préféré être convié dans les locaux de l'EPAD aux réunions organisées sous la houlette de M. Chaix. C'est votre choix, mais il est révélateur – je suis désolé de vous le dire comme cela – d'une conception que nous ne partageons pas pour le devenir de notre ville.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Qui veut prendre la parole sur ce sujet important, sans caricaturer ?

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Sur ce sujet, je voudrais d'abord souligner que créer ce Syndicat intercommunal d'études et de projets ne préjuge en rien de l'évolution intercommunale qui pourrait en sortir, et qu'en décidant d'entrer dans ce syndicat ce soir, nous n'entrons certainement pas dans une intercommunalité. Nous entrons dans une réflexion, dans laquelle le sujet de l'intercommunalité, qui est incontournable, à l'horizon ...

M. le Maire

1^{er} janvier 2014.

M. Hervo

... 2014, s'intègre.

Je remarque d'ailleurs que M^{lle} Naturel a tenu des propos plutôt positifs sur cette démarche.

(Rires de M^{lle} Naturel et M. Fouliard.)

Et quelque peu décalés par rapport aux propos que M. Macé vient de tenir et qu'il a abondamment délayés dans un petit papier qu'il a distribué dans quelques boîtes aux lettres.

M. Macé, comme à son habitude, joue à faire peur aux Garennois en prétendant que M. Juvin est inféodé à l'Élysée et en disant cela à propos d'un mécanisme intercommunal dans lequel M. Jarry, le maire de Nanterre, est un acteur important. Je ne pense pas que M. Jarry soit très inféodé à l'Élysée ! Je ne crois pas, à ma connaissance tout au moins !

M. le Maire

En tout cas, il le cache bien !

M. Hervo

Que l'on trouve que La Défense, cela a tous les maux, peut-être ! Cela a quand même fait la richesse d'un certain nombre de Villes, dont Nanterre. Que La Garenne-Colombes soit géographiquement, logiquement, sociologiquement dans la sphère de gravitation de La Défense, c'est un constat que l'on ne peut pas nier, c'est un fait. Donc, entrer dans cette réflexion me paraît, au contraire, d'une logique absolue. Quand on voit des gens aussi différents que M. Jarry ou M. Ollier mener ensemble, conjointement, des réflexions sur le devenir global de nos territoires, on peut peut-être se dire que l'intelligence transcende parfois les opinions politiques profondes.

Donc, je suis, pour ma part, très satisfait de voir La Garenne-Colombes intégrer un tel lieu de réflexion commune, pour un territoire qui a sa cohérence, qui a sa cohésion et dont les conséquences ne peuvent être que bénéfiques pour la commune.

On peut faire peur aux Garennois, leur dire : « Le village va disparaître au profit du béton et des tours », on peut le dire mais ce n'est pas vrai ! C'est la seule chose que l'on peut constater. Ce n'est pas vrai et ce ne sera pas vrai.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Qui veut reprendre la parole ou compléter ?

Nous allons donc passer au vote avec trois titulaires, trois suppléants. Oui, nous allons faire deux votes séparés : un vote à main levée sur l'adhésion et un vote à bulletins secrets sur les titulaires et les suppléants.

Je vous résume simplement les choses. Soyons simples. Aujourd'hui, si les Communes ne s'associent pas, elles risquent deux choses.

La première chose, c'est que l'État les forcera à s'associer avec des Communes qu'elles n'auront pas choisies. Donc, moi, je préfère que La Garenne-Colombes choisisse son partenaire plutôt que de nous le voir imposer le 1^{er} janvier 2014. Ce n'est pas une réflexion théorique, c'est une réflexion pratique. Le mariage, c'est compliqué, mais c'est encore plus compliqué quand vous ne choisissez pas votre conjoint. Donc, autant essayer de le choisir. Premier point.

Deuxième point : on a beaucoup reproché à l'EPAD et l'EPASA, enfin aux établissements publics, futur EPADESA, d'être la mainmise de l'État sur les affaires locales. C'est un grand débat !

Ce que nous vous proposons, c'est de réfléchir avec les autres Communes à comment reprendre la main, parce que si nous décidons de ne rien faire, outre le fait que nous nous verrons imposer le marié ou la mariée ou les mariés le 1^{er} janvier 2014, outre cela, l'État gardera la main sur le développement du territoire. Est-ce que c'est cela que vous voulez ? Je ne le crois pas. Je pense que les Communes, les élus qui ont la légitimité du peuple doivent avoir la main sur le devenir des territoires.

Ensuite, la question était de savoir avec qui on travaillait. Il est évident qu'il fallait travailler de façon centrée sur La Défense. Pourquoi ? Parce que La Défense est le cœur économique de notre territoire et que La Garenne-Colombes a tous les avantages sans les inconvénients de La Défense.

Les inconvénients de La Défense, c'est quoi ? C'est le bétonnage, c'est l'absence de vie, c'est l'absence d'âme.

Les avantages de La Défense ? Ce sont les emplois. C'est la création de richesse, le moteur du développement économique. Nous avons ces avantages parce que nous sommes à côté de La Défense. Nous n'en avons pas les désavantages parce que nous sommes à côté de La Défense. Parce que nous avons choisi un mode de développement, qui est le nôtre, un urbanisme maîtrisé que vous connaissez et auquel vous vous êtes associés, pour la plupart.

Je vous propose de continuer dans cette voie. Le pire serait d'attendre que le monde bouge et un jour se réveiller, le 31 décembre 2013, avec un courrier du préfet qui nous dira : « Finalement, d'autres ont choisi pour vous le développement qui sera le vôtre. » Je pense qu'il faut toujours être dans le train quand il démarre, plutôt qu'ensuite pleurer pour qu'on vous fasse une place au fin fond du strapontin de seconde qui reste.

Et dans le territoire qui est le nôtre, il y aura ce syndicat, un syndicat d'études, vous avez vu, c'est un syndicat d'études, c'est son nom. On va étudier.

Ce qui a été négocié dans ce syndicat d'études, c'est quoi ? Et j'y ai un peu ma part quand même : c'est que La Garenne-Colombes va participer au fonctionnement financier de ce syndicat, bien sûr, à hauteur de notre nombre d'habitants, mais nous y serons représentés à parité avec les autres. Tout le monde a trois titulaires, tout le monde a trois suppléants. Mais nous ne payons pas la même chose et la Ville paiera, La Garenne-Colombes, moins que les autres, puisque nous avons moins d'habitants que les autres.

Qui peut croire qu'une fois le syndicat créé, si nous ne sommes pas dedans le premier jour, si nous allons taper à la fenêtre dans six mois ou dans un an, qui peut croire qu'on nous fera la même place qu'ont les autres, avec les mêmes conditions financières qu'aujourd'hui ? Qui peut croire que les projets qui vont être montés nous entendent ? Je ne sais pas si La Garenne-Colombes sera entendue dans ce syndicat ; en tout cas, je suis certain d'une chose : c'est que, si on n'y va pas, on ne sera pas entendus !

M. Macé a évoqué la question des transports en commun. C'est une question fondamentale et je vous dirais même, au fond, s'il n'y avait qu'une seule chose à faire, ce serait cela : les transports en commun et en particulier les voies de transport en commun souterraines.

Il nous dit : « Oui, vous avez choisi le projet Blanc », vous savez, Christian Blanc. On n'a rien choisi du tout, on vous propose de nous réunir pour voir si c'est intéressant, ce projet, justement ; puisque, probablement, dans notre territoire, il va falloir mettre deux ou trois gares. Je ne sais pas si La Garenne-Colombes aura une gare ; de vous à moi, je ne veux pas faire de prévisions, mais c'est vrai qu'il y a des villes mieux placées que nous ; il paraît compliqué que La Défense n'ait pas sa gare ; il paraît compliqué que l'Université de Nanterre, qui est quand même un grand pôle de développement intellectuel dans notre région n'ait pas sa gare, cela me paraît indispensable. Est-ce que La Garenne-Colombes aura sa gare ? En tout cas, La Garenne-Colombes, si elle a une gare, tant mieux ; si elle n'a pas de gare, elle devra tirer les bénéfices d'une gare la plus proche de La Garenne-Colombes. Et c'est pour cela qu'il faut peser.

Maintenant, M. Macé me dit : « Mais vous êtes contre le projet Huchon ! ». Le projet Huchon, Dupont, Durand, on n'est pas pour ou contre un projet parce qu'il est mené par un socialiste ou pas un socialiste, ce n'est pas le sujet.

Monsieur Macé, je vais vous dire ce que je pense : ne vous braquez pas parce que le projet Blanc est porté par un membre du gouvernement et le projet Huchon par un membre du Parti Socialiste. Moi, je crois que les deux projets sont utiles pour La Garenne-Colombes et que, dans un monde idéal, il faut les deux projets ; parce que les deux projets de transports en commun, celui de Blanc et celui de Huchon, répondent en fait à des objectifs différents : le projet Huchon, c'est du cabotage, c'est du métro parisien, c'est de l'omnibus. Le projet Huchon, cela n'a rien à voir, c'est d'aller de La Défense à Roissy-Charles de Gaulle en... je ne sais pas... 15 minutes.

M. Macé

C'est l'inverse.

Dans la salle

Blanc !

M. le Maire

Blanc ! 10 ou 15 minutes... 15 minutes... 20 minutes !

Cela n'a rien à voir. L'utilité est très grande, mais ce n'est pas la même utilité. Et moi je pense que les deux projets sont bons. Et cela tombe bien parce que les projets Blanc et Huchon – on va les appeler comme cela – vont être soumis à la même enquête publique dans les semaines qui viennent.

Il faut maintenant étudier les dossiers, qui sont complexes, mais je trouve que, pour La Garenne-Colombes, les deux projets sont bons. Ils répondent à deux objectifs différents, mais les deux projets sont bons.

C'est cela que je veux vous dire. Je pense que, si on n'est pas dans le train – on parle de train, en l'occurrence ! –, le train, une fois qu'il a démarré, on ne monte pas dedans. Si on monte dedans, on prend la place qui reste. En plus, je pense qu'on paie le billet surtaxé.

Là, on a un billet plutôt en première, en tout cas dans le même wagon que les autres et on paie moins cher, on a une réduction. Je vous propose de profiter de ce bon de réduction et, en plus, de pouvoir décider éventuellement de la direction que le train aura à prendre.

Maintenant, est-ce que cela va changer quelque chose à la philosophie de développement du territoire de La Garenne-Colombes *intra muros* ? Tout le but est que cela ne change pas. Pardonnez-moi, mais c'est cette majorité municipale, qui est réunie ici, qui a toujours voté pour une Garenne-Colombes qui est qualifiée de village ; quelqu'un l'a dit tout à l'heure. C'est cela, notre projet ; pourquoi on en changerait ?

Je ne veux pas avoir la cruauté de rappeler qu'un certain nombre de gens dans cette salle, il y a quelques semaines, quelques mois maintenant parce que le temps a passé vite, quand il s'agissait de discuter de savoir si, oui ou non, nous intégrions l'EPADESA, faisaient des tracts en disant : « Il y aura des tours à La Garenne-Colombes ! » Mais non, c'était un mensonge et ils le savaient !

On peut toujours continuer à le dire : « Ah ! Il y a des tours ! », oui, on peut continuer à le dire, mais c'est un mensonge. Enfin, moi, j'appelle cela un mensonge. On peut mentir, mais ce n'est pas très utile de mentir !

Après, les équilibres politiques, c'est très important. Il n'a échappé à personne que sur les six Villes, il y en a cinq UMP et une communiste. Il nous paraissait indispensable... On n'y peut rien, c'est comme cela ; il faut demander aux électeurs de faire différemment, je suis désolé, on ne va pas s'excuser !

Mais je comprends aussi que pour le maire de Nanterre, cela puisse être une problématique. Je me mets à sa place : seul maire UMP dans une association qui ferait...

M. Fouliard
PC.

M. le Maire

Non, seul maire UMP dans une association où il y aurait cinq maires communistes ! Je me dirais : cela va être plus compliqué ! Je me poserais la question, donc il est normal que le maire de Nanterre se pose la question. Le maire de Nanterre est quelqu'un de courageux et qui a compris l'intérêt du développement, enfin l'intérêt général.

Donc, il a été décidé... Le jour venu, on verra lors du vote, mais nous sommes plusieurs à penser que ce serait bien que le maire de Nanterre prenne la présidence de ce syndicat. On verra ce que dira le vote au moment... En tout cas, on sera plusieurs à le proposer.

Tout simplement parce que c'est un syndicat où les gens doivent se sentir à l'aise. On ne bâtit pas un projet si on pense que l'on a un pistolet sur la tempe... ce qui peut-être explique les différences d'appréciation au sein de la gauche garennoise dans le vote qui va être fourni dans quelques minutes. Peut-être ! Peut-être pas !

C'est vrai, Monsieur Macé, j'épilogue !

C'est un sujet important, bien entendu, puisqu'on va réfléchir, mais ce n'est qu'un sujet, ce n'est qu'un syndicat d'études. On ne sait pas de quoi cela va accoucher.

Par ailleurs, souvenez-vous de ce que je vous ai dit : si on ne décide pas, d'autres décideront pour nous. Au restaurant, je préfère choisir le menu, on ne sait jamais. Parfois il y en a qui ont de drôles de goûts.

On va passer au vote ? Qui est candidat ?

(M. Conway lève la main.)

Excusez-moi ?

M. Sire

Vote pour l'adhésion d'abord.

M. le Maire

Oui, vote pour l'adhésion d'abord. Excusez-moi !

Mais M. Conway voulait de nouveau la parole. Je vous en prie, allez-y !

M. Conway

Je me permets de réintervenir parce que je pense qu'en présentant les choses de cette manière-là, vous passez à côté d'un aspect qui a été soulevé et par moi-même et par Christophe Macé qui est le fait que, moi, personnellement, je voterai pour l'adhésion à ce syndicat en ce que c'est un prémisses qui ne préjuge en rien de l'intercommunalité choisie au final.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

Même si, là aussi, dans les bancs de la majorité, j'ai perçu une différence entre M. Hervo et vous-même.

Quand M. Hervo dit : « Cela ne préjuge rien » et vous, vous dites : « Je crois en La Défense » et « c'est évident qu'il faut se centrer sur La Défense, c'est évident » ; je reprends les paroles. Moi, je me tiens au vote de ce soir qui est l'adhésion à un syndicat et je trouve cela très bien d'être dedans...

M. le Maire

Plutôt que dehors !

M. Conway

... pour voir concrètement les avantages et inconvénients et peser sur la réflexion en cours.

Ceci étant, j'ai deux remarques.

La première, c'est : je ne comprends pas que vous n'ayez pas eu cette même démarche vis-à-vis du groupe de communes qui est aussi une communauté historique avec La Garenne-Colombes. Je ne comprends pas que vous n'appliquiez pas cette démarche-là.

M. le Maire

Laquelle ? Quels maires ?

M. Conway

Colombes, Asnières, Bois-Colombes, etc. Je vous fais part de ma remarque.

M. le Maire

C'est un vrai débat.

M. Conway

Vous disiez, en parlant des projets de Christian Blanc et de Jean-Paul Huchon, qu'on a la chance d'en avoir deux qui se déroulent en même temps. Là, c'est exactement la même situation. Donc, on pourrait accumuler les expériences pratiques et voir les avantages et inconvénients des deux, puisque dans un cas comme dans l'autre, ils ne nous engagent en rien aujourd'hui dans un projet d'intercommunalité ficelé, comme vous le dites.

La deuxième chose, c'est qu'il faut absolument que ce choix soit partagé avec les Garennois. Pour le partager avec les Garennois, il faut arriver avec les deux solutions, les avantages et les inconvénients, et faire que ce débat soit partagé.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Néanmoins, je ne me fais pas d'illusion sur ce qui, *a priori*, est dans votre projet, mais moi je joue le jeu : ce soir, je vote pour l'adhésion à ce syndicat et je demande qu'on ait la même démarche vis-à-vis de l'autre intercommunalité et qu'il y ait un débat public avec les Garennois.

M. le Maire

Merci. Là où vous vous méprenez, c'est qu'il n'y a pas eu de l'autre côté, avec les autres Villes (Colombes, Asnières, Clichy, Villeneuve-la-Garenne), il n'y a pas eu cette démarche unie. Il y a eu des volontés de passer d'emblée en intercommunalité. Et ce n'est pas du tout le sujet, là.

M. Conway

Ce n'était pas cela non plus.

M. le Maire

Même si on ne parle pas d'intercommunalité, le projet Blanc, qui est la loi maintenant – ce n'est plus un projet, c'est la loi qui va s'appliquer –, invite les communes à étudier les conséquences de l'arrivée du transport en commun. C'est cela, le but principal de notre travail. Ensuite, on verra si on parle d'intercommunalité. Alors qu'ailleurs, d'emblée, ils parlaient d'intercommunalité, sans savoir ce qu'ils voulaient faire, sans avoir défini le projet.

Là, cela me paraît beaucoup plus intéressant. On ne parle pas d'intercommunalité, on parle de projet. Et en fonction du projet que nous arrivons à sortir ou pas, nous définirons si, oui ou non, il faut faire une intercommunalité et laquelle. Alors qu'ailleurs, avec Colombes, Asnières, etc., ils voulaient d'emblée l'intercommunalité sans projet. Je trouve que c'est le péché classique de l'intercommunalité. On se dit : « Tiens, on va faire une intercommunalité », on fait une intercommunalité et, après : « Qu'est-ce qu'on fait ? » Et c'est là que vous vous apercevez que cela coïncide !

La démarche de M. Ollier, du maire de Nanterre, enfin des collègues, me paraît plus logique parce qu'on va d'abord parler du projet et ensuite nous discuterons intercommunalité.

D'ailleurs, j'irai même plus loin : si à l'issue du travail, de l'étude, un projet naissait, qui nécessiterait par exemple d'associer des Villes qui ne sont pas dans les six, la conséquence de la réflexion pourrait être de dire : « Notre projet est viable à condition d'associer – je ne sais pas, je dis Colombes mais cela pourrait être qui vous voulez – en plus. » La démarche me paraît plus logique : la charrue après les bœufs.

Monsieur Conway, oui, mais vous concluez !

M. Conway

Je veux juste préciser une chose : le refus auquel je faisais allusion vis-à-vis de Colombes, Asnières, etc., c'était par rapport à un projet d'études en vue d'une intercommunalité.

M. le Maire

Oui, c'est cela, ils voulaient déjà faire l'intercommunalité.

M. Conway

Non.

M. le Maire

Si, ils voulaient étudier les conditions de l'intercommunalité.

M. Conway

(Inaudible).

M. le Maire

Non, Monsieur Conway, ils voulaient étudier les conditions de l'intercommunalité.

On n'en est pas là. Nous, on ne parle même pas d'intercommunalité. On en parle parce que c'est dans l'esprit des gens, mais peut-être que cela ne se traduira pas par l'intercommunalité, ce que l'on va vous proposer, peut-être que cela se traduira par un contrat de territoire, comme c'est défini dans le projet du Grand Paris.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je crois, Monsieur le Maire, que l'on ne peut pas ne pas, dès ce soir, aborder la question d'intercommunalité parce que nous savons tous...

M. le Maire

Je ne suis pas d'accord.

M. Macé

Nous savons tous...

Attendez ! Je vais aller jusqu'au bout et après...

M. le Maire

Pour cela, je vous fais confiance. Et bien tassé ! Allez-y ! *(Rires.)*

M. Macé

Ce soir, il faut commencer à parler de la question de l'intercommunalité, pour une simple raison.

Premièrement, c'est qu'aujourd'hui de plus en plus dans nos territoires, et même au niveau des villes du département des Hauts-de-Seine, ces structures ont quelquefois déjà quelques années et nous, nous en sommes dépourvus, dans le nord.

La deuxième conséquence est qu'il faudra, dans le nord, qu'il y ait des structures d'intercommunalité qui émergent, et dans une date butoir qui est, moi, je considère, demain, c'est-à-dire pas plus tard que 2014.

Donc, on est bien en train de commencer, parce qu'il faut bien commencer, à réfléchir sur quel sera dans le nord du 92 le périmètre de l'intercommunalité, de quelle manière on travaillera avec d'autres Villes. Je crois que l'on ne peut pas... enfin, vous ne pouvez pas aujourd'hui dire que ce n'est pas quand même un des points qui « peut-être » – et vous avez raison de dire le « peut-être » – aboutira à une éventuelle intercommunalité au niveau de ce syndicat, comme n'aboutira peut-être pas. Mais c'est normal qu'il y ait des discussions à un moment donné sur cet aspect-là, qui sera incontournable parce que la loi nous le demande, tout simplement.

Deuxièmement, moi, ce que je regrette, et je rejoins ce que disait Christophe Conway, c'est que, dans l'autre schéma, nous n'ayons, premièrement, pas voulu participer aux réunions de travail des différentes Villes autour de Bois-Colombes, Colombes, Asnières, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne. Cela, je le déplore parce que je pense que cela aurait été intéressant de voir de quelle manière aussi notre Ville aurait pu s'intégrer sur une réflexion à mener aussi sur ce territoire-là. Et que, deuxièmement, vous ayez refusé de participer à l'étude qui est en train d'être menée, qui peut aboutir là aussi à une éventuelle création de communauté d'agglomération. Personne ne peut vous dire aujourd'hui si l'étude qui est en cours aboutira à la création d'une communauté d'agglomération.

Il est regrettable que notre Ville, et votre décision propre... parce qu'on n'en a pas débattu dans ce Conseil Municipal et vous l'avez prise seul – avec vos collègues de la majorité mais, en tout cas, il n'y a pas eu de débat au sein de ce Conseil Municipal sur cette question-là –, que nous n'ayons pas participé à cela.

Cela, je le déplore parce que pour pouvoir choisir, il faut plusieurs hypothèses. C'en était une et c'en est toujours une, à mes yeux, intéressante. Elle est à étudier.

Comme celle que vous nous proposez ce soir, elle est aussi éventuellement à étudier. Elle a d'autres conséquences. Notre communauté d'agglomération, parce que là il y a une volonté, c'est vrai, d'un certain nombre de maires de l'autre côté de créer une communauté d'agglomération, elle a aussi des intérêts comme des inconvénients. C'est dommage de ne pas y avoir participé, c'est tout ce que je voulais dire.

Dernier point, ce n'est pas une question Huchon/Blanc par rapport aux différents projets de transport, ce n'est pas du tout cela. C'est quel intérêt ont ensuite les usagers par rapport aux différents projets. Il nous semble que le projet défendu par la Région, par l'Exécutif régional, répond plus aux préoccupations des Franciliens. C'est tout.

M. le Maire

Mais les deux sont importants.

Donc, Monsieur Macé, je ne comprends pas pourquoi vous allez voter contre, puisque vous êtes d'accord pour que l'on étudie.

Vous allez voter contre et vous êtes d'accord pour que l'on étudie ? C'est curieux.

Expliquez-moi, vous me dites : « Oui, vous avez raison, il faut étudier, il faut étudier ! » Alors, allons-y !

M. Macé

Sauf que, aujourd'hui, vous avez, sur l'autre partie du territoire, considéré que l'on n'avait pas à étudier un travail éventuel avec les communes Colombes, Bois-Colombes, Gennevilliers, etc.

M. le Maire

Et alors ? Du coup, vous dites : « Je ne veux pas étudier avec les autres. » ?

M. Macé

Parce que vous avez déjà pris un parti pris très clairement affiché ce soir.

M. le Maire

C'est très curieux, en fait : vous me reprochez ce que vous êtes en train de faire vous-même. C'est vrai ! Vous me dites : « Vous ne voulez pas réfléchir avec Gennevilliers, Asnières, enfin la boucle, le nord. » D'accord !

M. Macé

Une partie du nord.

M. le Maire

Une partie du nord. Spontanément, je crois que La Garenne-Colombes est plus tournée, pour un tas de raisons, vers le sud que vers le nord. Je n'ai rien contre Gennevilliers, je n'ai rien contre Colombes, je n'ai rien contre Villeneuve-la-Garenne.

M. Conway

On va mettre un tournesol sur le blason de la Ville.

M. le Maire

Mais je trouve qu'on est plus tournés vers ces villes. Maintenant, on peut ne pas partager.

Je ne comprends pas pourquoi vous allez voter contre alors que vous nous dites : « Oui, il faut étudier. » Monsieur Macé, cela, je ne comprends pas, réexpliquez-moi !

Expliquez-moi pourquoi vous votez contre un travail de réflexion !

M. Macé

Parce que, aujourd'hui, vous prenez le parti pris de dire « on travaille autour de La Défense » et on veut travailler uniquement autour de La Défense.

M. le Maire

On étudie.

M. Macé

C'est un parti pris qui ne nous convient pas aujourd'hui s'il n'y a pas d'autres études menées pour voir de quelle manière il y aurait un autre développement possible de notre territoire communal, c'est tout. Vous considérez que cette partie de réflexion n'est pas à mener, ce n'est pas notre point de vue. Donc, on ne participera pas à une création qui est déjà téléguidée dans vos têtes. Et ce n'est pas, entre nous, ce que vous nous avez dit : de travailler dans des clivages qui n'existeraient plus avec le maire d'Asnières... le maire de Nanterre, pardon ! Excusez-moi du peu, déjà ! Premièrement, le maire de Nanterre n'est plus au Parti Communiste. Déjà, premièrement ! Il n'est plus membre de ce parti politique.

M. le Maire

Je le découvre.

M. Macé

Cela n'a rien de nouveau, cela fait déjà quelque temps.

M. le Maire

En tout cas, il a une majorité communiste sur laquelle il va s'appuyer pour faire adopter ce projet. Les Socialistes du Conseil voteront contre.

M. Macé

On est bien d'accord.

M. le Maire

Curieusement, Monsieur Macé.

C'est curieux ! On retrouve finalement des continums de Conseil Municipal en Conseil Municipal.

Écoutez, les amis, globalement, s'il vous paraît logique d'étudier – d'étudier : vous voyez, on ne prend pas la décision, on étudie – le fait de définir un territoire commun avec les Villes avec lesquelles nous travaillons depuis des années... Ce n'est pas la première fois que l'on va se mettre à travailler avec Colombes...

(Rires de l'opposition.)

Pardon ! Avec Courbevoie. Cela ne paraît pas totalement scandaleux. Je vous propose de voter pour le syndicat.

On va d'abord voter pour l'adhésion au syndicat.

(M. Conway lève la main.)

Monsieur Conway, permettez-moi de vous dire : cela fait quatre fois que je vous donne la parole. C'est toujours un plaisir de vous entendre mais... !

M. Conway

Il y a un proverbe qui dit « jamais quatre sans cinq » !

M. le Maire

Jamais quatre sans cinq ? Allez-y ! *(Rires.)*

Prenez un coup d'eau, Monsieur !

M. Conway

Cela va être très bref. C'est simplement que l'on a vu ce débat à un moment donné sur le fameux vote binaire : « oui », « non ». On bascule d'un côté, pour ou contre.

En l'occurrence, vous avez noté que je suis favorable à cette adhésion...

M. le Maire

Je ne vous ai rien dit, Monsieur Conway !

M. Conway

Attendez, j'interviens dessus parce que c'est important.

(Rire de M. le Maire.)

Il y a un gros bémol là-dedans, c'est que...

M. le Maire

C'est un oui bémol !

M. Conway

C'est que je ne vous crois pas quand vous dites : « On va simplement étudier. »

M. le Maire

Eh bien, si !

M. Conway

Mais dans ce vote ce soir, je m'en tiens au texte et je vote pour l'adhésion au syndicat. Le meilleur service que vous rendriez aux Garennois est de prolonger cette démarche vis-à-vis de l'autre.

M. le Maire

Vis-à-vis de l'autre ?

M. Conway

Quand vous dites que « c'est évident qu'on est centrés sur La Défense », que « spontanément, on est tourné vers le sud », ah oui, La Défense est au sud, donc effectivement tout colle. Donc, est-ce qu'il faut faire une étude ?

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

Soit vous dites, dans ce cas-là : il y a le projet d'intercommunalité derrière et cela ne préjuge pas du truc.

M. le Maire

Mais peut-être, peut-être pas. Peut-être une intercommunalité plus large.

M. Conway

Si vous voulez garder le choix, je ne vois pas ce que cela coûte, en dehors d'adhérer au projet de l'autre étude, de le faire. Effectivement, moi, je vois de gros avantages à participer à l'intercommunalité future éventuelle autour de La Défense, qui est d'amener un contre-pouvoir par rapport...

M. le Maire

À l'État, bien sûr.

M. Conway

... au pouvoir d'État. On est tout à fait d'accord là-dessus. C'est ce qu'on soulevait dans le débat sur l'EPAD où, actuellement...

M. le Maire

Les fameuses tours à La Garenne-Colombes ?

M. Conway

Oui, exactement, ce sont ces choses qui nous échappent.

M. le Maire

Donc c'est un « oui bémol » ou un « oui dièse ».

M. Fouliard fait des signes cabalistiques.

(Brouhaha.)

M. Conway

Je voterai oui, avec les réserves qui font qu'entre le « oui » et le « non », il y a peu d'écart.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, excusez-moi ?

M. Fouliard

C'est un « oui bémol » parce que le dièse est au-dessus du « oui ». Ce serait un « oui » plus fort.

M. le Maire

D'accord ! Merci, Monsieur Fouliard, de cette intéressante participation au débat !

Nous allons passer à...

Mademoiselle Naturel, excusez-moi, allez-y !

Je suis confus pour M. Jarry, je ne le savais pas !

M^{lle} Naturel

Oui, il a décidé de quitter le parti politique. Je ne vais pas m'engager dans l'explication ce soir ; sinon, on n'est pas couchés !

Pour revenir sur l'adhésion, je suis favorable, comme M. Conway, à l'adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes, car effectivement, je pense qu'il faut être acteur, pour le développement de notre ville. Pour que ce soit un développement maîtrisé et que l'on puisse aussi acquérir les besoins des Garennois en termes d'infrastructures et de logement social, il faut, à mon avis, participer à ce syndicat.

Par contre, si vous mettez les conditions d'un débat pluraliste et du fait qu'il serait possible éventuellement donc... Comme vous l'avez dit, un communiste face à cinq UMP, c'est difficile. Donc, si je peux présenter ma candidature, évidemment, pour le coup...

M. le Maire

À l'UMP ? *(Rires.)*

M^{lle} Naturel

Non, pour le syndicat !

Même si on ne prévaut de rien, peut-être que j'obtiendrai des voix, je ne sais pas.

M. le Maire

Donc, vous êtes candidate ?

M^{lle} Naturel

Donc, je serai pour. Et je serai candidate.

M. le Maire

Je vais appeler les candidats après, si vous le permettez. D'abord, on va voter sur l'adhésion.

M^{lle} Naturel

Oui, c'est pour expliquer que je serai pour l'adhésion.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pour l'adhésion, je propose de voter. Qui est contre l'adhésion à ce syndicat ? 3. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 32. Merci.

32 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mle NATUREL, M. CONWAY

3 voix contre : Mme BAVCEVIC, MM. MACE, FOULIARD.

Maintenant, nous passons au vote des délégués. Je vous rappelle qu'il y a trois titulaires et trois suppléants. On le fait à bulletins secrets, c'est une obligation. Vous avez tous des bulletins, à droite et à gauche ?

N'oubliez pas que ceux qui ont une délégation de vote, vous votez deux fois, bien entendu.

Je vous propose de faire un seul bulletin avec une colonne : à gauche, vous mettez les trois titulaires et, à droite, vos trois suppléants. Vous pouvez n'en mettre qu'un ou deux, vous avez le droit. Ou zéro.

En titulaires, si j'ai bien compris, j'ai la candidature de M^{lle} Naturel, de M. Hervo, de M^{me} Gaillabaud et de M. Juvin.

Titulaires, quatre candidats, vous ne m'en mettez que trois : M. Hervo, M. Juvin, M^{me} Gaillabaud, M^{lle} Naturel. C'est pour les titulaires. Pas d'autres candidats ?

Suppléants : colonne de droite, j'ai reçu les candidatures de M. Houtart, M^{me} Juvin-Marleix, M. Ballin. Y a-t-il d'autres candidats pour les suppléants ? Il n'y en a pas.

Je répète : colonne de gauche, vous choisissez une, deux ou trois personnes sur la liste suivante : M^{lle} Naturel, M. Juvin, M. Hervo, M^{me} Gaillabaud.

Sur la colonne de droite, les suppléants, vous choisissez un, deux ou trois noms parmi M. Houtart, M^{me} Juvin-Marleix ou M. Ballin.

Je vais commencer à appeler tout le monde. C'est M. le secrétaire de séance qui va venir.

M^{me} Labrousse

Il faut des scrutateurs.

M. le Maire

Il faut des scrutateurs ? Donc, M^{me} Labrousse. C'est celle qui le dit qui l'est, vous savez, Madame Labrousse !

(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)

M. Juvin, M^{me} Labrousse, M. Hervo, M. Perrée, M^{me} Margaria, M. Houtart, M^{me} Juvin-Marleix, M. de Boutray, M^{me} Raimbault, M. Dubois, M. Ballin, M. Chaillet, M^{me} Mangeard...

On va attendre un peu M^{me} Mangeard.

M^{me} Mangeard qu'il faut féliciter pour l'organisation de la journée d'hier à la salle des fêtes !

(Applaudissements.)

Ne la troublez pas, s'il vous plaît, elle vote !

(M^{me} Mangeard n'a pas fini de remplir son bulletin de vote.)

Madame Mangeard, vous envisagez d'avoir voté avant la fin de la journée ? Ce n'est pas parce que vous avez eu une réalisation efficace hier que vous avez le droit de nous mettre en retard !

Ça y est, Madame Mangeard ? Vous voulez qu'on vous aide ? Vous voulez que je vous répète les conseillers ?

M^{me} Mangeard

Ça y est !

M. le Maire

C'est le problème des vedettes !

M^{me} Mangeard a voté, j'en suis ravi.

M. Dransart vote une fois ; M. Butet va voter deux fois, deux bulletins ; M. Pouilly ; M^{me} Lioret va voter deux fois.

Monsieur Pouilly, vous votez deux fois ? M^{me} de Bellabre est arrivée, excusez-moi ! Donc Madame de Bellabre, vous votez.

M^{me} Thimel, M^{me} Vingerling, M^{me} Fommarty, M^{me} Gaillabaud ; je dis que M^{me} Vingerling vote deux fois, pour M^{me} Kalfon aussi ; et M^{me} Thimel une deuxième fois pour M. Citerne ; M. Graux, une seule fois ; M^{me} Gaillabaud vote pour M. Barraquand ; M. Zakaropoulos vote pour lui et pour M^{lle} Haberah. M. Macé vote pour lui et pour M^{me} Bavcevic.

M. Macé

Je ne vote pas.

M. le Maire

Vous ne votez pas ?

M^{lle} Naturel, M. Fouliard et M. Conway.

(M. Fouliard n'a pas voté.)

Il me faut un secrétaire de séance. Si vous voulez bien vous déplacer, Monsieur le secrétaire de séance ?

Qui veut être scrutateur ?

Monsieur Graux, je vous en prie.

M. Graux

Qui a voté pour M^{me} Kalfon ?

M. le Maire

C'est M^{me} Vingerling qui a voté deux fois.

Est-ce que quelqu'un veut venir aider M. le secrétaire de séance à dépouiller ?

Monsieur Pouilly, je vous en prie.

(MM. Dubois et Pouilly comptent le nombre de bulletins.)

Vous comptez les bulletins, vous essayez d'en trouver 35, ce serait bien. Non, 33.

Monsieur Fouliard, vous avez voté ou pas ?

M. Fouliard

Non.

M. le Maire

32.

M. Conway

Je ferais remarquer que je pense que c'est une première historique à La Garenne-Colombes qu'il y ait 32 voix. Je pense qu'il n'y a jamais eu.

M. le Maire

Il n'y a jamais eu 32 ?

(Rire de M. le Maire.)

C'est la future majorité ! *(Rires.)*

M. Conway

Vous avez l'illustration ce soir qu'on peut être pour ou contre, sans tout de suite que cela soit définitivement pour ou définitivement contre.

M. le Maire

Ce n'est pas scandaleux d'être contre. Ce n'est pas plus scandaleux d'être pour, heureusement ! Sinon, le Conseil ne servirait à rien.

(MM. Pouilly et Dubois procèdent au dépouillement, puis retournent à leur place.)

M. le Maire

Merci, Messieurs, bel effort.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins dans l'urne : 32

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17.

Ont obtenu :

Titulaires : M^{lle} Naturel 2 voix, M. Hervo 30 voix, M^{me} Gaillabaud 31 voix, M. Juvin 31 voix. Sont élus : M. Hervo, M^{me} Gaillabaud, M. Juvin.

Suppléants : M. Houtart 31 voix, M^{me} Juvin-Marleix 32 voix, M. Ballin 30 voix. Sont donc élus suppléants : M. Houtart, M^{me} Juvin-Marleix, M. Ballin.

Merci beaucoup.

Ressources humaines

1.3 - Élus communaux – Indemnités de fonction.

M. le Maire

Il s'agit de fixer différemment l'indemnité du Maire qui passe de 90 à 47 % de l'indice brut 1015. Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Pouvez-vous nous expliquer les raisons ?

M. le Maire

C'est pour l'écrêtement.

M. Fouliard

Expliquez-moi, je ne connais pas ce terme.

M. le Maire

La loi dispose que les élus ne peuvent pas toucher plus d'une certaine somme quand ils sont élus.

M. Fouliard

C'est une disposition nouvelle ?

M. le Maire

Non, cela fait très longtemps. Simplement, pour les parlementaires européens, les choses ne sont pas très claires et les services fiscaux n'étaient pas du même avis que les services de Matignon sur la nature de l'écrêtement à appliquer. Nous avons eu enfin une instruction stricte et précise de la préfecture qui nous permet de fixer le niveau de l'écrêtement.

M. Fouliard

Donc, on a voté le 25 mars le passage à taux de 90 % de votre indemnité pour revoter ce soir à 47 % ?

M. le Maire

Exactement.

M. Fouliard

D'accord. Est-ce que je peux vous demander ce qu'il va advenir de l'antériorité des sommes que vous avez vraisemblablement perçues indûment depuis un an ?

M. le Maire

Indûment !

M. Fouliard

Je ne sais pas, c'est la loi !

M. le Maire

Il n'y a pas de sommes perçues indûment parce qu'elles sont remboursées d'ores et déjà.

M. Fouliard

Elles sont d'ores et déjà remboursées, d'accord.

M. le Maire

Pas d'autres questions ?

Cela nous permet éventuellement, cette manne, d'augmenter le nombre de conseillers municipaux délégués, si nous le souhaitons, puisqu'il y a de l'argent qui est disponible.

Pas de questions ?

Monsieur Macé, oui ?

M. Macé

Par rapport à ce que vous nous dites, pour être précis, cela veut dire que la préfecture vous a donné comme indication que le montant des indemnités d'un parlementaire européen ne devait pas dépasser le même montant que pour un parlementaire français.

M. le Maire

Oui. Là où c'est difficile, c'est que...

M. Macé

C'est dans les 8 200 euros bruts.

M. le Maire

Là où est la difficulté, qui fait qu'il y a une difficulté entre les services de l'État sur la nature de l'écrêtement... sur la hauteur de l'écrêtement, c'est que nous payons un impôt communautaire, déjà. La question est de savoir si l'impôt communautaire était pris ou pas dans cet ensemble. On arrive finalement, par soustraction, à une somme égale à 47 % de l'indice.

Pas de remarques ?

Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

1.4 - Personnel communal – Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française Handisport

M. le Maire

C'est une convention pour M. Clavel Kayitare.

M. Dransart

Oui. Je vais simplement vous demander d'autoriser M. le Maire à signer la convention quadripartite qui permettra à Clavel Kayitare, sportif de haut niveau, de concilier sa vie professionnelle au sein de l'administration et sa vie de sportif de haut niveau sous les couleurs de la France.

M. le Maire

Il y a des questions à M. Dransart ? Non.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

1.5 - Personnel communal – Modification du forfait Mairie Mobile.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M^{me} Juvin-Marleix ? Vous avez reçu le rapport ? Pas de question pour la revalorisation ?

(M. Macé lève la main.)

Je vous en prie ?

M. Macé

Je voulais revenir un petit peu sur ce point-là, parce que vous vous souvenez, quand cela avait été instauré, que nous avions été très étonnés que vous mettiez en place une Mairie Mobile sur le marché du centre, vu la localisation du marché du centre par rapport à l'Hôtel de Ville ; cela ne nous semblait pas judicieux.

En revanche, évidemment, la Mairie Mobile, le dimanche, au marché des Vallées est une nécessité.

Nous maintenons notre position qui est de considérer que la Mairie Mobile aux Vallées le dimanche, oui ; le samedi, pourquoi pas aux Champs-Philippe, parce que cela pourrait être utile. En plus, le quartier progressivement va gagner en nombre d'habitants, donc cela pourrait être une très bonne chose.

Mais nous maintenons notre position par rapport à la Mairie Mobile du samedi matin au marché, vu le peu de distance qu'il y a entre le marché et la mairie. S'il y avait une autre distance ou un autre jour, pourquoi pas, mais là, cela ne nous semble pas utile.

Donc, Mairie Mobile, le dimanche aux Vallées, nous voterons pour. Éventuellement, si vous décidiez d'en faire une aux Champs-Philippe, OK, mais pas celle du samedi matin.

M. le Maire

Nous votons sur autre chose. Nous votons sur une revalorisation.

Sur la revalorisation, pas de remarques ?

M^{me} Juvin-Marleix

Simplement, Monsieur le Maire, je transmettrai aux agents qui sont, je le rappelle, volontaires, qui se portent volontaires pour travailler et le samedi et/ou le dimanche, vos observations, Monsieur Macé, s'agissant des agents qui se portent volontaires pour le samedi. Je comprends que, pour vous, c'est inutile et que la proximité de la Mairie Mobile du marché du centre vous semble inutile. Au regard du nombre de Garennois qui fréquentent cette Mairie Mobile, cela me semble une observation assez curieuse. En tout cas, je la transmettrai aux agents volontaires qui se verraient, si votre...

Oui, Monsieur ?

M. Fouliard

Justement, vous parlez de l'affluence... on est un peu hors sujet mais j'en profite : est-ce qu'il y aurait un moyen...

M. le Maire

Je comprends, Monsieur Fouliard, c'est très intéressant, mais ce que je vous propose, c'est de voter...

M. Fouliard

Ce n'est pas moi qui ai embrayé là-dessus, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je sais bien, mais c'est pour cela que, ayant la police de l'assemblée, on vote une délibération sur les indemnités aux agents municipaux. Est-ce que quelqu'un est contre ou a des remarques à faire sur cette indemnisation ? Non.

On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? 34. Merci.

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

1 abstention : *M. CONWAY.*

1.6 - Personnel communal - Modification du régime indemnitaire de la filière médico-sociale.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M^{me} Juvine-Marleix ? Pas de questions ? On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *Unanimité*

Marchés Publics

1.7 - Protocole transactionnel entre la société JVS-IMPLICIT et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

M. le Maire

C'est un protocole transactionnel pour une indemnisation comme la dernière fois pour une société que nous avons passée en Conseil Municipal. C'est M^{me} Mangeard qui suit le dossier. Y a-t-il des questions à M^{me} Mangeard pour le CCAS ?

Monsieur Macé, oui ?

M. Macé

Ce n'est pas une question, ni d'ailleurs sur le rapport suivant, c'est plutôt une observation, comme nous avons fait déjà la dernière fois. À chaque Conseil Municipal maintenant, vous avez pris l'habitude de régulariser des situations. C'est quand même un peu incompréhensible d'arriver sur des dossiers... excusez-moi de le dire de cette manière-là, mais des dossiers courants, que vous soyez obligé d'adopter des protocoles transactionnels parce que le dossier n'a pas en fin de compte été traité comme il faut.

Sur le principe, nous nous sommes élevés contre cette façon de faire, donc sur les deux rapports qui nous sont présentés dans ce cadre-là, nous voterons contre.

M. le Maire

Merci. Je précise, à toutes fins utiles, que cela ne coûte évidemment rien à la Ville.

Sur ce premier rapport ?

Vous avez raison, il y a deux rapports, c'est le même sujet. On va voter l'un puis l'autre.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Excusez-moi, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

... de vous contredire sur ce point : quand vous dites que cela ne coûte rien à la Ville, cela coûte la préparation du Conseil Municipal, cela coûte le papier, cela coûte l'envoi, cela coûte du temps.

M. le Maire

Très bien. Merci beaucoup.

Nous passons donc au vote. On est sur le premier : JVS-IMPLICIT. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

1 abstention : M. CONWAY.

1.8 - Protocole transactionnel entre la société SITA ÎLE-DE-FRANCE et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

M. le Maire

Mêmes effets. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

1 abstention : M. CONWAY.

II – Services à la population

2.1 - Extension du quotient familial à la restauration scolaire.

M. le Maire

Vous avez reçu, Mesdames et Messieurs, le rapport qui est bien fait. Cela a été discuté en commission. Y a-t-il des questions à M^{me} Raimbault ?

Oui, Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Vas-y ! (*s'adressant à M. Conway.*)

M. Conway

Il n'y a pas de présentation pour le public ?

M. le Maire

Vous avez tous reçu un dossier, je pense ?

M. Fouliard

Oui, mais pour le public ?

M. le Maire

Très bien.

Allez-y, Monsieur Fouliard, vous avez la parole.

M. Conway

Excusez-moi, Monsieur le Maire ?!

M. le Maire

Monsieur Conway, excusez-moi, j'ai donné la parole à M. Fouliard qui l'avait demandée.

Monsieur Fouliard, je vous en prie.

M. Fouliard

Je n'ai aucun souci à laisser M. Conway s'exprimer.

M. le Maire

Alors, Monsieur Conway, allez-y ?

M. Conway

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Dans cette salle, une dizaine de personnes sont venues pour assister au Conseil Municipal, qui n'ont pas les documents que nous avons reçus cinq jours avant, qui n'ont pas assisté...

(M. le Maire se retourne vers le mur où sont projetées les diapositives des points traités en Conseil Municipal.)

Vous voyez, là, par exemple, il n'y a pas les quotients, il n'y a pas les tarifs.

M. le Maire

Ils sont là. Allez-y !

M. Conway

Je pense que, par respect pour les personnes présentes, vous devez présenter, ne serait-ce que la logique. Sachez aussi que, quand vous dites : « Cela a été débattu précédemment en Commission scolaire », débattu, c'est vite dit ! Parce qu'on a reçu les documents la veille et à 8 heures et demie le lendemain matin...

M. le Maire

Je crois que vous avez largement débattu, si j'ai bien compris.

M. Fouliard

Non, on n'a pas débattu, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Le préfixe « débattu », d'ailleurs !

M. Fouliard

On a commenté, on n'a pas débattu, c'est très différent.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, si vous me permettez, je reprends la parole, puisque vous ne...

M. Fouliard

Ah ? Deux fois, Monsieur le Maire, ce soir, quand même !

M. le Maire

Non, Monsieur Fouliard, si vous me permettez, je vous l'ai donnée et vous avez dit : « Je la donne à quelqu'un d'autre. » Un jour, peut-être, vous aurez la présidence de cette séance mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

Je réponds à M. Conway. Il m'a posé une question. Vous m'autorisez ?

M. Fouliard

Si tant est que ce soit dans mes prérogatives, mais j'ai compris que ce n'était pas le cas.

M. le Maire

Cela, sûrement pas !

Le sujet, c'est quoi ? M^{me} Raimbault va répondre à cette question. C'est simplement la création du quotient familial pour la restauration scolaire, sur la même base que ce qui a été fait depuis des années pour les classes transplantées et les colonies de vacances. Le sujet est dans mon dos. Le débat va éclairer la population.

Je vous en prie, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez ce soir de voter l'extension à la restauration scolaire de ce que vous appelez un quotient familial. Nous aurions aimé pouvoir nous en réjouir, mais force est de constater que ce n'est pas le cas et que nous sommes loin du compte.

Sur la forme d'abord, vous en parliez il y a un instant, nous sommes mis devant le fait accompli : aucune transparence, aucun effort de concertation et une annonce, au moins une annonce dont j'ai été informé, en conseil d'école avant toute information ou débat au Conseil Municipal ou en Commission des affaires scolaires. Ceci, malgré de nombreuses interrogations de notre part sur l'avancement de ce dossier tout au long de l'année scolaire.

Je siége à la Commission des affaires scolaires et je me pose la question de son utilité et de ses objectifs. Je pensais naïvement que c'était un dossier, ce dossier du quotient familial, sur lequel on pouvait travailler de manière concertée et constructive.

Au lieu de cela, nous nous sommes vus convoquer samedi dernier pour recevoir... j'ai le sentiment que c'était un peu en catastrophe parce qu'il y avait le Conseil qui arrivait et qu'il fallait que ce soit fait avant ce soir. Qu'on a eu les documents, Monsieur le Maire, parce que, par chance on était dans les cinq jours précédant le Conseil Municipal. Parce que j'ai demandé à deux reprises à M^{me} Raimbault des éléments chiffrés pour pouvoir préparer cette séance. Sans succès !

J'ajouterai simplement, pour remettre un petit peu de contexte dans tout cela, que cette Commission des affaires scolaires ne s'est réunie que deux fois cette année. Je trouve cela très regrettable. Encore une fois, je me pose la question des objectifs et de l'utilité de cette commission.

J'ai le sentiment que tout est fait pour nous isoler de l'information et pour nier le débat. Ce n'est pas ma conception de la démocratie locale, ce n'est pas ma conception de mon rôle de conseiller municipal et ce n'est pas pour cela non plus, je pense, que près d'un quart des Garennois nous ont apporté leurs suffrages.

Le débat et la confrontation d'idées doivent pouvoir se faire dans une démarche constructive et dans l'intérêt de tous les Garennois. Je dis bien « tous les Garennois ».

Sur la méthode, ensuite, vous nous présentez un tableau ce soir. On n'a eu aucun élément statistique, aucune méthodologie. J'ai même appris pendant la commission qu'aucune démarche, ce qu'on appelle du *benchmark* dans les entreprises privées – c'est-à-dire aller vers les gens qui ont déjà pratiqué cela, qui l'ont mis en place, pour voir quelles sont les bonnes pratiques –, donc qu'une telle démarche n'a même pas été initiée par vos services.

Vous aviez pourtant l'embarras du choix, Monsieur le Maire, parce que je dois vous le rappeler ce soir, nous sommes la dernière Commune du 92 à tenter de mettre en place un tel dispositif. Vous pouviez également vous inspirer, Monsieur le Maire, du vote en Conseil général en juin 2006, où vous avez voté un tel dispositif pour la restauration scolaire dans les collèges.

Bref, on nous présente des données brutes, sans le moindre élément contextuel et cette approche, nous, on la qualifie de fantaisiste et, pour nous, elle nie vraiment le débat et l'intérêt collectif.

Venons-en au fond. C'est un tour de passe-passe que cette grille et ce n'est pas un quotient familial.

D'abord, parce que vous persistez à appliquer des tranches de quotient qui ne correspondent à aucune réalité sociologique – en tout cas, cela ne nous a pas été démontré – ni même au bon sens. Je vous ai déjà alerté au moins à deux reprises sur ce point. Qui peut décemment, à La Garenne-Colombes ou ailleurs, prétendre pouvoir vivre avec un quotient de 130 euros ? Tout le monde peut constater que c'est la première tranche. De même, qui peut être considéré comme « favorisé » avec un quotient familial de 835 euros ? Quel est le fondement statistique de ces tranches ? Aucune information.

Je vous ai déjà demandé à plusieurs reprises la ventilation des foyers garennois, la répartition dans ces tranches. Toujours pas d'éléments.

Ensuite, la variation des tarifs : elle est infime, au regard de ce qu'on peut attendre d'un vrai quotient. Je vous épargnerai l'énoncé que j'ai fait en commission, ce serait fastidieux, mais M^{me} Raimbault les a entendus, mais quand même, du tarif plafond au tarif plancher, le taux de réduction est de 20 %, dans ce que vous nous présentez, là où il devrait se situer *a minima* par rapport aux chiffres que j'ai pu voir. Et j'invite tout un chacun à le faire. La plupart du temps, on est à 60 % de taux de réduction.

Pour mémoire, Monsieur le Maire, vous avez voté au Conseil général un taux de réduction de 85 %.

Le tarif plancher toujours : 2,82 euros. Dans la plupart des cas, en fait, 80 % des Communes que j'ai pu consulter, il est inférieur à 1 euro. Vous voyez comme on en est loin, on est à 2,82. Vous, au Conseil général toujours, vous avez voté 0,46, soit 46 centimes d'euros pour les collèges.

Enfin, dans la plupart des cas, toujours de l'ordre de 80 % des Communes que j'ai pu regarder, le plafond n'est pas subventionné, on est au tarif brut du repas, aux alentours de 4,50, 4,80 selon les communes. Pour La Garenne-Colombes, c'est 4,89.

À La Garenne-Colombes, on avait raison contre tous de ne pas appliquer le quotient familial ! On a aujourd'hui raison contre tous en présentant une grille qui ne ressemble à aucune autre parce qu'en réalité, il faudrait que ce soit dit clairement quand même : à La Garenne-Colombes, on fait des choix politiques qui sont guidés par le clientélisme. On continue à subventionner les hauts revenus. Je le répète : le prix est de 4,89 et les hauts revenus vont continuer à payer 3,52 et ce sont les plus faibles qui supportent la charge.

On ne fait pas d'affaire budgétaire puisqu'il nous a été indiqué en Commission des affaires scolaires que le surcoût de ce dispositif allait être de l'ordre de 10 000 euros sur une recette globale de 900 000 euros. C'est assez symbolique.

Enfin, on va continuer à contraindre les foyers garennois en difficulté à faire l'aumône au CCAS pour bénéficier (selon quels critères, selon quelle grille, selon quelle appréciation ?) d'une aide de la commune. Cela représente 20 000 euros par an.

10 000 plus 20 000 : 30 000. Cette somme, Monsieur le Maire, pourrait être aujourd'hui utilisée de manière plus juste, plus digne et plus équitable.

Pour autant, ce que j'interprète dans tout cela, c'est que, si vous persistez à mettre en place ce dispositif d'aide par le CCAS, c'est que vraisemblablement cette grille ne répond pas aux objectifs auxquels elle devrait répondre.

Tout cela pour dire, Monsieur le Maire, que nous considérons que cette grille n'est pas un quotient familial, que nous allons continuer de le dénoncer publiquement et de nous battre pour que cette Commune mette un jour en place un quotient familial sur les tarifs de restauration scolaire.

Merci de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

Qui veut prendre la parole ? M^{me} Mangeard, et M^{me} Raimbault parlera après.

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

Madame Mangeard, vous vouliez la parole après ?

M^{me} Mangeard

Non. Je suis au CCAS, je ne participe pas pour l'instant.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie, allez-y !

M. Conway

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais d'abord vérifier bien quelques points, parce que cela a été dit en Commission des affaires scolaires quand on a eu cette réunion samedi dernier à 8 heures et demie du matin, nous n'avons pas reçu les documents à l'avance en dehors de ceux qui ont été là et depuis, on n'a toujours pas reçu les documents qui ont été présentés, ni en copie ni par *mail*.

Je vais donc reposer quelques questions pour être bien sûr qu'on parle de la même chose.

Vous m'avez dit qu'il y avait 2 200 enfants par an qui bénéficiaient de la restauration scolaire et qu'en gros, cela représentait 300 000 repas par an. Je voudrais avoir confirmation que le budget alloué par le CCAS pour aider les familles en difficulté se monte bien à 20 000 euros ? 15 000 ?

M^{me} Mangeard

Entre 20 et 23 000.

M. Conway

D'accord. C'était le premier point.

Je ferai remarquer que, quand *Le Parisien* vous avait interviewé, Monsieur Juvin, et que vous aviez dit qu'il y avait 220 foyers sur les 1 800 existants qui bénéficiaient d'une aide de 1,40 qui ramenait le repas à 1,80, cela représente déjà, si on faisait mathématiquement le calcul, cela représentait 40 000 euros. Donc, soit *Le Parisien* se trompe, soit les choses ont évolué depuis.

La deuxième chose, c'est que je m'explique mal l'évolution des budget primitif et compte administratif. Si je prends le budget de 2008, donc dans les documents de présentation croisée par fonction, vous avez dans la fonction 2 « enseignement, formation » la rubrique « hébergement et restauration scolaire » dans laquelle on retrouve la recette que vous évoquiez en Commission des affaires scolaires de 900 000 euros.

En 2009, vous trouvez toujours les 900 000 euros de recette.

En 2010, sur le budget de cette année, le budget primitif qui a été voté, la recette se monte à 1 260 000 euros, 1 256 248 euros précisément. Pouvez-vous m'expliquer cette variation ?

M. le Maire

Quelqu'un a-t-il d'autres questions ? On va les regrouper pour M^{me} Raimbault.

Pas d'autres questions ? Monsieur Macé, vous n'en avez pas ?

M. Macé

Non.

M. le Maire

Madame Raimbault, vous voulez répondre ? Je vous en prie.

M^{me} Raimbault

Je réponds d'abord à M. Fouliard peut-être. Oui.

Certes, peut-être que pour vous, ce n'est pas une grille de quotient familial, mais c'en est une, je suis désolée de vous le dire. Elle est en rapport avec la population garennoise. Quand je l'ai annoncée lors des conseils d'école, j'ai juste évoqué les tranches. Je peux vous assurer que les gens étaient inquiets au niveau des dernières tranches. Dimanche dernier, en Mairie Mobile, j'ai des parents qui sont venus en me demandant : « Apparemment, il y aura le quotient familial, j'espère que les tranches ne seront pas trop élevées. » J'ai répondu que la dernière tranche était à 3,52, donc une augmentation de 3 %, donc 10 centimes d'euro, qui quand même correspond à 44 % des familles garennoises.

M. Macé

3 %.

M. Fouliard

Gros effort !

M^{me} Raimbault

14 % des familles garennoises restent au même tarif et vous avez 42 % des familles garennoises qui ont une baisse de 7 à 20 %.

Peut-être que pour vous, un quotient, c'est juste mettre des tarifs et des cases !

Quand vous dites qu'on garde l'aide du CCAS, j'ai juste à vous informer que déjà, à Colombes, il y a un quotient, comme vous l'indiquez, avec des tranches très basses et très hautes, et il y a une aide au CCAS pour les familles qui sont en situation financière précaire.

Apparemment, vous avez eu quand même le temps de travailler le sujet puisque vous revenez avec des informations et que vous aviez aussi lors de la Commission des affaires scolaires.

M. Fouliard

S'il vous plaît, Madame !

M. le Maire

Laissez-la parler !

M^{me} Raimbault

Je voulais juste...

Maintenant, Monsieur Conway, vous me dites que les recettes – c'est cela, si je comprends bien ? – sont prévues à la hausse pour 2010.

En effet, on prévoit certainement plus de rationnaires que prévu, dès la rentrée.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Oui, Madame Mangeard ?

M^{me} Mangeard

Simplement, au niveau du CCAS, je reprends entre les 23 et les 40 000. On a effectivement eu en volume une diminution... c'est-à-dire, en fait, je crois qu'il y a plus de 30 % des aides scolaires qui sont au niveau de 1 euro. De mémoire, j'ai très, très rarement des 1,50 ou des 2. La majeure partie, ce sont des aides scolaires de 1 euro, ce qui explique qu'il y a peut-être eu une diminution au niveau du montant total, mais pas des allocataires.

M. Conway

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

D'autres questions ?

Oui, Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Je voudrais juste répondre à M^{me} Raimbault.

M. le Maire

Allez-y !

M. Fouliard

Je veux bien entendre toutes les affirmations que l'on veut. Ceci est un quotient familial, me dit-elle.

Je n'ai toujours pas d'éléments, Madame Raimbault, pas plus ce soir que samedi matin, qui attestent du fondement statistique de ces chiffres. Excusez-moi, je persiste à en douter.

Quant à travailler le dossier, Madame Raimbault – si vous voulez être totalement transparente par rapport à ce qu'on s'est dit samedi matin –, samedi matin, je vous ai dit : « Ce dossier-là, quoi qu'il arrive, on l'aura travaillé. » Sauf qu'aujourd'hui, la manière dont se passent les choses me contraint à m'exprimer de manière polémique. D'accord ?

J'ai également dit qu'il n'y avait pas de posture politique là-dedans parce que, on l'aura compris, le quotient familial, il n'a pas de couleur politique puisque dans toutes les villes du 92, quelle que soit leur couleur politique, on arrive à des choses assez homogènes. Il n'y a pas de posture politique, il y a juste le fait, je l'ai dit, de s'interroger sur mon rôle dans cette commission, la manière dont vous nous traitez dans cette commission en nous présentant...

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Fouliard ! Cela ne sert à rien.

M. Fouliard

Je ne suis pas énervé, je suis convaincu par ce que je dis, c'est très différent.

M. le Maire

Oui, mais vous avez l'air énervé.

M. Fouliard

Je peux finir, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Je vous en prie, mais il n'y a pas d'énervement à avoir. Calmez-vous !

M. Fouliard

Merci.

Simplement, je ne demandais pas mieux que de mettre cette énergie au service de la commune.

M. le Maire

Tout va bien !

M. Fouliard

J'étais prêt aussi à aller voir des mairies voisines et travailler sur ce sujet. On n'en a pas eu l'occasion ! Après, oui, on a travaillé le dossier, excusez-nous ! On essaie quand même de faire les choses avec du fond.

Simplement, du fond, j'ai l'impression qu'il n'y en a que d'un côté ce soir puisque, encore une fois, je n'ai pas les réponses à mes questions.

M. le Maire

Merci. Quelles sont les questions que vous voudriez poser à M^{me} Mangeard et dont vous n'avez pas la réponse.

M. Fouliard

Pas M^{me} Mangeard, M^{me} Raimbault !

M. le Maire

Décidément, je veux absolument que M^{me} Mangeard...

M. Conway

Dites : à Monique !

M. le Maire

Monique, exactement ! Merci, Monsieur Conway.

Quelles questions voulez-vous poser à Monique ? Posez précisément les questions.

M. Fouliard

À M^{me} Raimbault, les questions que je voudrais poser, je les ai listées tout à l'heure. C'est : comment on a calculé ces montants-là ?

M. le Maire

Elle vous l'a dit.

M. Fouliard

Non.

M. le Maire

Je vais vous répondre, alors, si vous n'avez pas... Moi, je l'ai compris, donc je vais vous répondre.

Comment a-t-on fait cette grille ? Cette grille est celle que vous connaissez...

M. Fouliard

Non, Monsieur le Maire, je ne parle pas des tranches, je parle des tarifs.

M. le Maire

Laissez-moi finir !

C'est la grille que vous connaissez et sur laquelle vous votez positivement régulièrement pour les colonies de vacances. Il n'y a rien d'extraordinaire et de miraculeux, c'est comme cela que cela a été fait.

Allez-y, deuxième question ?

M. Fouliard

Ce n'est pas la deuxième question, c'est la même. Je ne vous interroge pas sur les tranches, je vous interroge sur les tarifs, Monsieur le Maire, c'est différent. Les tarifs : pourquoi 2,82 ? Pourquoi 3,52 ?

M. le Maire

Parce que c'est un tarif qui est équilibré et qui permet que la proportion de gens qui paient plus est égale à la proportion de gens qui paient moins. On a quasiment autant de gens qui vont payer plus que de gens qui vont payer moins.

M. Fouliard

En pourcentage ? En nombre ?

M. le Maire

Oui, donc on va arriver à un équilibre.

M. Fouliard

Non, Monsieur le Maire, on n'arrive pas à un équilibre.

M. le Maire

Si, certains paient pour d'autres, c'est le principe du quotient familial.

M. Fouliard

Oui, mais cela, j'aimerais bien, sauf qu'on est en train de dire que 44 % de la population, donc là on a un nombre significatif, 44 % de la population va payer plus, sauf que ce 44 %...

M. le Maire

45 %.

M. Fouliard

Non, on a dit 44, excusez-moi ! En tout cas, en Commission des affaires scolaires samedi matin, on a dit 44.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, il n'y a pas à s'énerver sur un sujet comme cela. Je vous explique qu'il y a 45 % à peu près, 44 et quelque chose de gens qui vont payer plus et 41 et quelque chose de gens qui vont payer moins. Grosso modo, c'est pareil.

M. Fouliard

Tout cela pour dire que ces 44 % vont payer une somme pharamineuse : 3 % de plus ! C'est cela, le vrai chiffre, ce ne sont pas les 44 %, c'est : qu'est-ce que ces gens-là vont payer en plus ?

M. le Maire

Vous pensez qu'ils ne paient pas assez ?

M. Fouliard

Oui, très objectivement, je pense qu'ils ne paient pas assez, on est bien d'accord.

M. le Maire

Vous feriez payer plus ?

M. Fouliard

Pour autant, je parle sans savoir, puisque vous ne m'avez pas communiqué les éléments statistiques qui disent : combien a-t-on de foyers garennois au-dessus de 835 euros de quotient familial, combien on en a... ?

M. le Maire

On vient de vous répondre.

M. Fouliard

Non, tranche par tranche, Monsieur Juvin !

M. le Maire

C'est ce qu'a dit M^{me} Raimbault tout à l'heure : 44,5 %.

M. Fouliard

Vous n'avez pas ces chiffres, c'est tout, dites-le ! Vous n'avez pas ces chiffres.

M. le Maire

Si vous pensez qu'on ne les a pas, pourquoi vous nous les demandez ?

M. Fouliard

J'aimerais bien juste qu'on soit sur du concret pour l'instant.

M. le Maire

M^{me} Raimbault vous a répondu : 44,5 % dans la dernière tranche.

C'est bien cela, Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Oui, tout à fait.

M. Macé

Vous arrivez à trouver ce pourcentage de quelle manière, Madame Raimbault ? À partir de quels éléments que vous avez en mairie pour nous affirmer cela ?

M. le Maire

Par définition...

M. Macé

Non, laissez-la répondre, elle connaît bien le dossier.

Madame Raimbault, répondez-nous !

M. le Maire

Moi aussi.

Monsieur Macé, si vous me permettez, c'est moi qui donne la parole.

M. Macé

Laissez vos adjoints s'exprimer.

M. le Maire

44,5 %, je parle sous le contrôle de M^{me} Raimbault, c'est une évaluation par définition, puisque cela ne peut être que du rétrospectif. Je ne sais pas quelle sera la situation financière des Garennois demain et après-demain, personne ne le sait, donc on est obligé de faire avec des évaluations. Pour le faire...

M. Macé

Donc, ce pourcentage n'est fondé sur rien.

M. le Maire

Pas du tout ! Ce sont des évaluations. Quand on fait un projet, on évalue ce que cela va donner.

M. Macé

C'est ce qu'il nous semblait, d'ailleurs.

M. le Maire

On évalue par rapport à ce qu'on sait des revenus actuels des Garennois actuels.

M. Macé

On fait comme ça !

(M. Macé claque des doigts.)

M. le Maire

Non, c'est l'actuel, Monsieur Macé. C'est l'actuel. Vous ne voulez pas entendre.

M. Macé

À partir de quels éléments vous pouvez nous dire que c'est l'actuel ? Vous avez l'ensemble des fiches d'imposition ?

M^{me} Raimbault

Déjà, on s'appuie sur les...

M. Macé

Sur quoi ? Allez-y !

M. le Maire

Les colonies de vacances.

M^{me} Raimbault

Sur le quotient déjà qui est appliqué aux classes d'environnement. On a travaillé là-dessus et on a fait une simulation...

M. le Maire

Tous les enfants garennois partent en classe d'environnement, donc on a ces données. Pourquoi vous vous énervez ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, on s'énerve parce que, je l'ai dit, sur la forme, cela ne va pas. On en parle depuis plus un an, on pose des questions régulièrement en Conseil Municipal, vous nous mettez devant le fait accompli. Excusez-nous, cela nous énerve un tout petit peu.

M. le Maire

Mais il n'y a pas à être énervé !

M. Fouliard

De la même manière, Monsieur Juvin, pour rester sur ce qu'on vient d'évoquer : 835 euros, quand on a un plafond aussi bas sur un quotient familial, statistiquement on se prive de données très précieuses. La moyenne, je ne vais pas débiter tous les chiffres, mais la moyenne des chiffres que j'ai pu constater : sur le plafond, il est de 2 000 euros. 835 ! Donc au-dessus de 835, il y a un vaste ventre mou, on ne sait pas, un ectoplasme où il y a des gens qui vont gagner des fortunes et des gens qui vont juste être dans les classes moyennes. Et on les traite pareil.

M. le Maire

Pourquoi vous n'avez jamais dit cela, par exemple, dans les classes environnement ?

M. Fouliard

Attendez, je l'ai dit ! Vous rigolez ou quoi ? Les tranches, je les conteste depuis que je suis conseiller municipal.

M. le Maire

Sur les classes environnement ?

M. Fouliard

Absolument, Monsieur le Maire, vous pouvez vérifier les conseils municipaux.

M. le Maire

Vous n'avez jamais voté pour les tarifs des classes environnement ?

M. Fouliard

Jamais. Je vous invite à vérifier. Je vous invite à relire les PV puisque je me suis exprimé chaque fois en disant que ces tranches-là ne correspondaient pas à la réalité sociologique de la commune.

M. le Maire

C'est votre avis.

M. Fouliard

Non, ce n'est pas mon avis.

M. le Maire

Si, c'est votre avis.

Monsieur Dubois ?

M. Dubois

Vous comparez une grille de quotient familial avec d'autres communes, mais les formules de calcul appliquées à La Garenne-Colombes ne sont pas les mêmes que les autres communes, donc vous ne pouvez pas comparer. Par exemple, un enfant à La Garenne-Colombes compte pour une part. Dans la plupart des villes voisines, un enfant compte pour une demi-part ou un quart de part. Donc, vous ne pouvez pas comparer ces grilles.

M. Fouliard

Non. Les données que j'ai sont identiques. Je vous les redonnerai.

M. Dubois

Je les ai sous les yeux.

M. Fouliard

Lesquelles ?

M. Dubois

Je peux vous donner Colombes, Clamart, ce sont des Villes que vous avez déjà citées. Les parts impliquées dans ces communes, ce n'est pas « un enfant, une part », c'est un enfant, une part, une demi-part ou un quart de part en fonction du nombre d'enfants. On ne peut pas comparer les grilles.

M. le Maire

Vous avez Clamart ?

M. Fouliard

Probablement, on serait déçu s'il n'avait pas Clamart !

M. le Maire

Bien sûr ! Sinon, on demandera au Directeur général des services de Clamart.

(M. Dubois cherche dans ses documents.)

Si vous ne l'avez pas, on va être ridicules ! *(Rires.)*

M. Dubois

Si, je l'ai. Il faut juste que je retrouve la page.

M. Macé

C'est la commune de référence de La Garenne-Colombes !

M. le Maire

Bien entendu !

M. Macé

Monsieur Dubois, il faut l'avoir absolument.

M. le Maire

Il l'a. Vous savez, M. Dubois travaille très bien ses dossiers.

M. Macé

Cela devrait être votre livre de chevet.

M. le Maire

Pour résumer, c'est un quotient familial. Il a été bien accepté et accueilli, d'après ce que nous a dit M^{me} Raimbault, dans les conseils d'école.

M^{me} Raimbault

C'est exact.

M. le Maire

Deuxièmement, il conduit à ce qu'une même proportion de Garennois va payer plus qu'une même proportion qui va payer moins. Cela me paraît être quelque chose d'assez équitable.

Après, on peut considérer – nous ne considérons pas – que les 10 centimes d'augmentation de la classe supérieure sont insuffisants. Nous, nous considérons qu'ils sont suffisants.

Que d'autres ici considèrent qu'il faille faire payer plus ou beaucoup plus la tranche supérieure, c'est leur droit. Ce n'est pas ce que je pense.

Enfin, je rappelle que le quotient familial à La Garenne-Colombes sur les cantines s'applique désormais avec les mêmes grilles que dans les autres activités périscolaires. Je vous rappelle aussi que tout un tas d'activités ne sont toujours pas soumises au quotient familial, vu le caractère extrêmement modeste des sommes qui sont demandées. Je vous rappelle, par exemple, le centre aéré de La Garenne-Colombes, la demi-journée le matin.

Enfin, et c'est peut-être aussi important, dans un certain nombre de villes, il y a des quotients familiaux plus intéressants.

Mais premièrement, le mode de calcul peut-être est différent.

Deuxièmement, vous trouverez un certain nombre de Villes qui vous imposent de payer au mois. Vous payez au mois et après, vous ne venez pas, c'est votre affaire. Nous, on paie au repas et cela emporte discussion extrêmement facilement. Le nombre de Villes qui font payer plein pot, que vous veniez ou pas, est important. Chez nous, nous ne faisons pas cela. Donc, c'est aussi une source d'économies considérable pour les ménages. C'est un quotient familial et je trouve que le travail qui a été mené par M^{me} Raimbault et les services, je pense en particulier à M. Montagnon, est d'excellente qualité.

M. Dubois

Je n'ai pas Clamart.

M. le Maire

On le trouvera, ne vous inquiétez pas.

Maintenant, je conçois que l'opposition soit ennuyée parce que c'est son cheval de bataille principal et, là, on coupe la selle.

Tant mieux, Monsieur ! Vous allez continuer à dire maintenant qu'il n'y a pas de quotient familial, alors qu'il y en a un ? Allez-y, je vous en prie !

C'est comme les tours de La Défense. Vous allez arriver au moment des élections et vous allez dire : « Voilà, il n'y a plus de quotient familial et il y a des tours aux Champs-Philippe. » Personne n'aura vu les tours aux Champs-Philippe et tout le monde aura un quotient familial. Cela va être difficile d'être clair dans ses explications !

Monsieur Macé ? Vous voulez parler des tours aux Champs-Philippe ?

M. Macé

Les tours aux Champs-Philippe, je vous rappellerai le résultat du deuxième tour des élections cantonales : dans les deux bureaux de vote des Champs-Philippe, vous êtes devenus minoritaires. Donc, au lieu de faire de l'autosatisfaction permanente, regardez les résultats des élections...

M. le Maire

C'est sûr que, quand on fait peur aux gens, Monsieur Macé !

M. Macé

Revoyez votre communication. *A priori*, cela ne passe pas. *A priori*, les gens sont plus attentifs à l'évolution que vous êtes en train de leur prédire ; ils regardent différemment les choses. Premier point.

M. le Maire

Très bien. Merci. Deuxième point ?

M. Macé

Regardez les résultats des élections : aux Champs-Philippe, vous êtes aujourd'hui minoritaires sur ce quartier-là. C'est le résultat, moi, je n'y peux rien. Il ne peut pas vous plaire, j'imagine bien, mais vous êtes minoritaires sur ce quartier-là et je pense que cela continuera, vu ce que vous allez continuer à faire.

En ce qui concerne maintenant votre soi-disant quotient familial, qui n'en est pas un évidemment, vous continuez à, premièrement, avoir fait un montage d'ordre financier qui est très simple. On en avait déjà parlé ensemble, Monsieur Juvin. Vous considérez qu'en instaurant le quotient familial, cela ne doit pas coûter un centime à la Ville.

M. le Maire

C'est faux : 30 000 euros.

M. Macé

Vous avez fait un montage financier qui aboutit à ce que cela n'augmente pas pour la Ville.

M. le Maire

Si, cela augmente !

M. Macé

Évidemment que cela aboutit à ce que vous nous proposez, qui n'est évidemment pas un quotient familial. Parce que, pendant ce temps-là, un véritable quotient familial, il faut mettre plus de 30 000 euros, Monsieur Juvin. C'est la réalité. Si vous voulez appliquer des tarifs qui sont de 0,20, par exemple, dans certaines villes jusqu'à 5 euros, est-ce que c'est scandaleux que des gens paient 5 euros de repas quand ils ont 10 000 euros de revenu. C'est *a priori* scandaleux pour vous, cela ne l'est pas pour nous, donc il y a une grande différence d'appréciation ; c'est la nôtre. Entre 3,52 et 5 euros, il y a effectivement différentes tranches à instaurer.

Ne faites pas peur, comme vous êtes en train... Sur ce dossier-là, vous avez fait peur à la population, M^{me} Raimbault en tête dans les conseils d'école en disant : « Attention, évidemment, si on instaure cela, cela va faire augmenter tous ceux qui ont un revenu donné. »

M. le Maire

Elle a raison.

M. Macé

Elle n'a pas raison, puisque vous n'avez pas bâti avec 11 ou 12 tranches, partant de 0,20 à 5 euros et voir ce que cela faisait. Vous avez fait cette étude ? Vous pouvez nous la donner maintenant ? Vous ne l'avez pas faite parce qu'intrinsèquement, vous ne voulez pas mettre un centime de plus dans cette opération-là.

M^{me} Raimbault

C'est faux.

M. le Maire

C'est faux. Là, vous mentez.

M. Macé

Si, vous ne mettez pas un centime de plus, à part une enveloppe qui restera à déterminer et on verra bien si ce que vous avez annoncé en commission...

M^{me} Raimbault

Déjà environ 10 000 euros. Si vous trouvez que ce n'est rien, 10 000 euros !

M. Macé

10 000 euros ! Oui, c'est vrai !

M. Fouliard

C'est énorme !

M. Macé

C'est énorme sur le budget de la Ville, c'est vrai qu'on ne va pas s'en remettre, Madame Raimbault, vous faites un effort extraordinaire ! D'entendre des propos comme cela, je ne sais pas si vous vous en rendez compte ! D'entendre des propos d'une Ville de 27 000 habitants, située aux portes de Paris et aux portes de La Défense, de dire : « Je mets 10 000 euros pour le quotient familial que j'instaure soi-disant pour la restauration scolaire, c'est un effort extraordinaire », mais vous êtes la risée de tout le monde. Vous ne vous en rendez même plus compte ! C'est comme ceux au gouvernement qui ne se rendent plus compte de ce qu'ils font. C'est la même chose, vous ne vous rendez même plus compte !

M. le Maire

Monsieur Macé, on ne met pas 10 000 euros, on répartit différemment et certains paient plus pour ceux qui paient moins. La Ville ajoute les 10 000 euros, mais à l'intérieur, il y a déjà une péréquation ; c'est le principe.

Il y a une péréquation. Les 44 % qui paient 3 % de plus, cela bénéficie à ceux qui paient moins. Et *in fine*, personne, évidemment, personne dans cette affaire... il y a 41 % de gens qui vont payer moins quand même. 41 % de Garennois qui vont payer moins !

On peut être contre, on peut dire : « Ce n'est pas suffisant », d'accord mais c'est un fait. Cela ne plaît pas, c'est comme cela !

Maintenant, sur la grille, honnêtement, comment vouliez-vous expliquer qu'on ne prenne pas la même grille pour les centres de vacances et la cantine ? Il fallait évidemment prendre la même, c'est une question de lisibilité. Nous l'avons fait et cela a abouti à ce que 41 % des Garennois vont payer moins. C'est un fait brut, on peut dire que ce n'est pas assez ; en tout cas, c'est déjà pas mal.

L'accueil qui a été fait aux conseils d'école, qui ont une légitimité, je crois, est assez intéressant. Il n'y a pas eu d'opposition dans les conseils d'école, je crois.

Ou alors, il faut dire aux parents d'élèves qui sont délégués qu'ils ne sont pas légitimes. Cela devient incroyable ! Personne n'est légitime, sauf M. Fouliard.

Allez-y, Monsieur Fouliard !

M. Fouliard

Non, je n'ai rien à dire aux parents d'élèves, ils font ce qu'ils veulent. Simplement, déjà, ce ne sont pas les échos que j'ai eus.

Deux, quand on me dit : « Votre facture va être plus légère », globalement, je suis humain, je me dis : « C'est plutôt sympa, cela va être moins cher, je vais avoir plus d'argent pour moi. » Je ne suis pas sûr que ce soit un argument.

Monsieur le Maire, expliquez-moi comment vous êtes à l'aise avec cette grille-là, en ayant voté quelque chose de totalement différent ailleurs ?

M. le Maire

Monsieur Fouliard, il ne vous vient pas à l'esprit que, éventuellement, vous pourriez avoir tort ? Tous les conseils d'école ont accueilli favorablement la proposition de M^{me} Raimbault.

M. Fouliard

C'est faux.

Un intervenant dans le public

Ce n'est pas vrai ! Vous n'avez pas présenté le projet, vous n'avez présenté aucun chiffre, c'est faux !

M. le Maire

Monsieur, vous n'avez pas la parole !

(Brouhaha.)

Le même intervenant dans le public

Vous n'avez pas présenté le projet, vous n'avez présenté aucun chiffre, c'est faux !

M. le Maire

Vous n'avez pas la parole ! Le public n'a pas la parole.

Monsieur, je vais vous demander de sortir.

Le même intervenant dans le public

(Inaudible.)

M. le Maire

Monsieur, je vais devoir vous demander de sortir, si vous recommencez. C'est la loi ; vous enfreignez la loi. Alors, je vous prie de vous taire !

41 % des gens paieront moins, c'est un fait et les conseils d'école auxquels le dossier a été présenté par M^{me} Raimbault ont accueilli favorablement ce dossier. Cela ne fait pas plaisir à tout le monde mais c'est ainsi !

M. Fouliard

C'est faux. Je ne vois pas ce qui vous autorise à affirmer cela ce soir. Moi, je vous dis le contraire. Les conseils d'école, c'est une instance à part. Moi, je m'interdis, dans mon intervention, je me suis interdit de faire référence à cela.

M. le Maire

Pourquoi ?

M. Fouliard

Parce que cela n'a pas sa place ici. Je ne vois pas ce qui vous autorise ici à dire que le conseil d'école a validé. Il y a un vote au conseil d'école ? C'est nouveau, cela ?

M. le Maire

J'ai dit que cela avait validé ? J'ai dit « accueilli favorablement ».

M. Fouliard

Vous avez dit « accueilli favorablement ». Qu'est-ce qui vous permet de dire, Monsieur Juvin, que cela a été accueilli favorablement ? Ou Madame Raimbault ?

M. le Maire

Allez-y, Madame Raimbault !

M^{me} Raimbault

Tout simplement en annonçant la mise en place d'un quotient familial avec la première tranche et la dernière tranche, je vous dis que les gens ont répondu favorablement.

M. le Maire

Cela déplaît, je suis d'accord, mais c'est comme ça ! Il est tout à fait légitime que le Conseil Municipal explique ce qui s'est passé dans un conseil d'école, ou alors... ! C'est incroyable ! C'est la première fois que j'entends cela.

M. Fouliard

On saura s'en souvenir.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a eu un conseil d'école où il y a eu des difficultés, Monsieur Fouliard ? Vous dites : « Ce n'est pas les échos que j'ai. »

M. Fouliard

Monsieur Juvin, on va se dire les choses. Moi, c'est ce que j'ai dit à M^{me} Raimbault l'autre jour.

M. le Maire

Dites-moi !

M. Fouliard

Quand on présente des choses. Là, j'étais préparé...

M. le Maire

Ne vous énervez pas et dites-le !

M. Fouliard

Mais non, mais attendez, il faut être sérieux !

Quand on me présente des chiffres, on ne me donne même pas le tableau, on me dicte les chiffres. Je les recopie. On me dit : « Vous avez des questions ? »

Je suis peut-être très limité comme garçon, mais en 3 secondes et demie, comme cela...

M. le Maire

Non.

M. Fouliard

Mais si ! Poser des questions pertinentes, comme cela, en 3 secondes et demie, non ! Moi, j'ai besoin de recul, de réfléchir, de comparer. C'est comme cela que la majorité des gens fonctionnent.

Je vous parle ici de la Commission des affaires scolaires. Dans les conseils d'école, ce n'est pas différent.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, vous avez suffisamment dit dans les conseils d'école que la question du quotient familial n'avait pas sa place, donc je suis vraiment surpris que ce soir, on nous brandisse les conseils d'école pour nous dire : « C'est un projet qui tient la route. » Chaque fois que les parents d'élèves posaient la question du quotient familial, et cela fait des années – quand moi, j'y étais, et cela date ! –, on nous disait : « Cela n'a pas sa place dans les conseils d'école. » D'accord ? Et ce soir, vous venez nous dire : « Oh ! Mais les conseils d'école sont favorables. »

Soyez cohérents, je ne sais pas !

M. le Maire

Cela n'a rien à voir.

M. Fouliard

Mais si ! Si cela avait sa place en conseil d'école, on en parlerait depuis longtemps. Si cela n'a pas sa place, vous l'avez dit, ce soir ne brandissez pas ce qui a été dit ou prétendu dit.

M. le Maire

Cela n'a rien à voir. La loi dispose que c'est au Conseil Municipal d'en décider. C'est ainsi.

M. Fouliard

On ne parle pas de la loi.

M. le Maire

Ensuite, que le conseil d'école puisse être informé de la mise en place du quotient, cela me paraît la moindre des choses.

M. Fouliard

Avant le Conseil.

M. le Maire

D'ailleurs, on ne l'aurait pas fait, on nous le reprocherait, vous pouvez être sûr. M^{me} Raimbault aurait dit : « On ne doit pas en parler », elle se serait fait traiter de tous les mots.

M. Fouliard

Et avant le Conseil, c'est normal ?

M. le Maire

Avant le conseil de quoi ?

M. Fouliard

Avant que les élus aient pu statuer sur ce projet, c'est normal qu'on en parle en conseil d'école ? Je pose une question naïve. Moi, cela m'étonne, mais bon !

M. le Maire

Oui, bien entendu, on prend avis auprès des gens. On prend la température, c'est souvent comme cela.

M. Fouliard

S'ils n'avaient pas été favorables, vous auriez revu votre copie ? C'est cela que vous êtes en train de me dire ?

M. le Maire

C'est sûr que, si on avait eu les conseils d'école qui nous disaient : « Attention, cela ne va pas, cela ne va pas », on en aurait discuté. Cela sert à cela.

M. Fouliard

Le lendemain soir, je recevais l'ordre du jour du Conseil Municipal avec cette grille. Ne nous racontez pas d'histoire, Monsieur le Maire, la grille était prête, l'ordre du jour était fait. De toute façon, quoi qu'on dise en conseil d'école, on en aurait parlé ce soir. Ne me racontez pas d'histoire !

M. le Maire

Le fait est que les conseils d'école ont accueilli la proposition de M^{me} Raimbault positivement. Je ne peux pas dire le contraire, je ne peux pas vous dire qu'ils étaient contre.

M. Fouliard

Vous n'y étiez pas.

M. le Maire

Et dire que les conseils d'école ne sont pas capables de comprendre, c'est avoir une bien piètre idée des conseils d'école. Je suis un peu surpris que vous ayez cette...

M. Fouliard

Excusez-moi, j'en termine. Je n'y étais pas, j'ai eu la pudeur de ne pas en parler. Je vous demande d'en faire autant, Monsieur le Maire, c'est tout. Vous n'étiez pas aux conseils d'école pour pouvoir affirmer ce soir que cela...

M. le Maire

J'ai un adjoint au Maire qui me représente, accessoirement ! *(Rire de M. le Maire.)*

M^{me} Raimbault

J'ai fait un retour à M. le Maire, c'est mon droit ?

M. le Maire

C'est comme cela qu'on travaille. Quand le Maire ne donne aucune délégation, on dit : « C'est un autocrate. » Mais quand il demande à quelqu'un de travailler pour lui : « Vous n'y étiez pas ! » Il faut choisir, moi, j'ai les épaules larges !

Dans ces cas-là, on va voter.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

Et Monsieur Conway ?

M. Macé

Je voudrais que M^{me} Raimbault nous communique dès demain les éléments qu'elle a envoyés aux membres des différents conseils d'école de La Garenne-Colombes pour présenter le quotient familial.

M. le Maire

D'accord. Merci beaucoup.

Monsieur Conway, allez-y ?

M. Conway

Vous dites d'accord parce que vous n'allez rien en faire. Je ne sais pas ce que Monique...

M. le Maire

Vous aviez une question ou pas ?

M. Conway

Ce n'est pas une question, c'est le constat de tout cela. Vous avez fait une phrase qui est magnifique.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

« C'est au Conseil Municipal de décider, c'est la loi. » C'est effectivement la loi et c'est effectivement dans ce lieu qu'on prend les décisions.

Maintenant, est-ce qu'une décision ne doit pas être préparée, partagée, confrontée entre les différentes hypothèses ? Ce qui transparaît dans ce dossier, c'est l'absence totale de concertation, l'absence totale de travail en groupe.

Se concerter ne veut pas dire que vous allez faire ce qu'on dit, mais au moins vous ne passez pas à côté de la possibilité d'avoir une bonne idée.

Vous l'avez annoncé en conseil d'école, vous avez convoqué la Commission scolaire vraiment en dernière minute, histoire de dire : « Cela a été débattu en Commission scolaire », alors que cela fait deux ans que l'on n'arrête pas de dire : « Quand est-ce qu'on aborde cela parce qu'il y a un vrai travail à faire ? » Monique Raimbault sera témoin ; je disais : « Sinon, on va se trouver confrontés à une approche comptable dans laquelle on va dire "voilà la solution" et on n'aura pas, derrière, le moteur pour débattre des choses.

J'ai rencontré des parents d'élèves, j'ai rencontré des gens aisés, j'ai rencontré des gens pauvres, comme chacun de nous. Croyez-le ou non, il y a des gens aisés, dont je fais partie, qui sont prêts à payer beaucoup plus que 10 centimes au niveau de la restauration scolaire.

Et là, dans l'absence de concertation, ni avec les organisations de parents d'élèves, ni avec les personnes de différentes sensibilités politiques, vous n'avez mené ce travail de concertation. C'est une vraie richesse qui n'a pas été exploitée. Je pèse mes mots.

Nous, on a des données, on a travaillé sur le sujet, mais quand on voit cela et que le truc est bouclé, on va dire ce qu'on pense mais vous ne profitez pas de tout le capital qu'on a investi là-dessus.

Malheureusement, c'est une constante dans tous les dossiers qui pourraient faire l'objet d'une approche concertée et dans l'intérêt des Garennois. On est tous garennois et on est tous conscients que ce n'est pas agréable de payer plus et on est tous conscients que ce n'est pas agréable de ne pas avoir de quoi manger.

Ce qui me frappe aussi, c'est l'absence de vision. Cela a été caricatural, cela a été une approche de gestionnaire. Dieu sait, je suis un gestionnaire, ce n'est pas une caricature, mais quand il s'agit d'une vision politique, ce n'est pas les chiffres qui commandent, c'est la politique qui commande aux chiffres, ne serait-ce que par les priorités.

Là, quand j'ai entendu, en Commission des affaires scolaires : « Attendez, on ne peut pas aller plus loin parce que le risque est énorme » et vous venez de le dire, il est de 10 000 euros. Il est de 10 000 euros, le risque ! La consigne qui était donnée, c'est qu'il fallait limiter ce risque, 10 000 euros.

En plus, ces 10 000 euros, il y a une variation terrible, cela peut peut-être monter à 15 000, voire 20 000 euros, parce que les choses évoluent. Vous vous rendez compte, 10 à 20 000 euros !

M. Macé

C'est terrible !

M. Conway

Vous parliez des retours. Je suis ébahi ! 10 centimes, cela va. Vous avez posé la question « Et 20 ? Et 30 ? Et 40 ? Et si quoi ? Etc. » Cela en dit long sur les arguments qui vous touchent.

Il y a une approche de gestionnaire parce qu'en plus, on a appris que vous n'étiez même pas allés voir les communes alentour, qu'il y avait manque de temps. Cela a été dit.

Monsieur Juvin, vous n'y étiez pas. On est deux à l'avoir entendu, deux à avoir posé des questions.

M. le Maire

M^{me} Raimbault a les chiffres des Villes voisines.

M. Conway

Je continue. Quand vous dites : « Oui, mais le problème, c'est qu'on a pris ce qui existait », je vais prendre l'exemple de Courbevoie, la ville d'à côté. Ils étaient dans une situation encore plus difficile qu'à La Garenne-Colombes parce que, eux, ils avaient des quotients dans tous les sens, avec des tranches dans tous les sens et qui, selon les activités, ne coïncidaient pas entre eux. Ils ont fait tout un travail de concertation, de préparation, d'intégration des représentants des parents d'élèves dans les groupes de travail, pour harmoniser l'ensemble des activités et avoir le quotient familial qui va jusqu'à 0,50. Est-ce que vous avez vu des Courbevoisiens défiler dans la rue ?

M. le Maire

Pas à La Garenne-Colombes !

M. Conway

Cette absence de volonté... parce que c'est vraiment une absence de volonté. Monsieur Juvin, vous y allez à reculons. Chaque fois qu'on vous en parle, vous esquiviez. Est-ce que c'est dans le budget, est-ce que ce n'est pas dans le budget, c'est très compliqué, cette affaire-là, cela demande du temps. C'est vraiment incroyable !

Il y a une absence de volonté, en plus, parce que vous aviez reconnu lors d'un Conseil Municipal, que le fait de passer par le CCAS, cela présentait des inconvénients. Le fait de le maintenir fait qu'on maintient ces inconvénients. Vous aviez reconnu qu'il y avait une certaine difficulté pour des familles à aller quémander une aide et que c'était un des avantages du quotient familial.

Tout à l'heure, vous parliez d'énervement, j'adore ! J'adore ! Quand quelqu'un dit : « Ne vous énervez pas », généralement, c'est fait pour exprès alimenter un peu plus la chaudière. Vous êtes très à l'aise dans ce contexte-là. Ce qui vous arrange, c'est qu'on bascule dans l'opposition en disant : « On va voter contre, rien que pour vous embêter ! » Cela, vous êtes à l'aise avec ce repère-là.

Eh bien, malheureusement pour vous, j'ai décidé de continuer à être constructif, j'ai décidé d'être constructif.

M. le Maire

Tant mieux.

M. Conway

Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur le Maire !

J'ai décidé d'être constructif. Pour cela, il faut être deux. Comment je fais pour rester constructif ? Je me fais un lavage de cerveau avant chaque Conseil pour oublier tous les cas, toutes les occasions que vous avez ratées de mener des actions concertées et globales qui associeraient le maximum de Garennois et de conseillers municipaux à ce travail-là.

Ma conclusion, c'est : lorsqu'il y aura une équipe avec un souci permanent de travailler et vivre ensemble, que cette équipe sera aux affaires, vous verrez que l'approche que nous préconisons sera possible.

Je vous remercie.

M. le Maire

Très bien. Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote pour ce quotient familial. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de

BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.*

III – Direction Jeunesse, Culture et Sports

3.1 – Avenant à la convention P@ss 92 entre le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Ville de La Garenne-Colombes pour l'année scolaire 2010-2011.

M. Dubois

Il s'agit de prolonger par voie d'avenant la convention qui nous liait au Conseil général et qui concerne le dispositif P@ss 92. On vous demande d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *Unanimité*

3.2 – Avis sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet ARENA 92 présentée par la société Ovalto Investissement.

M. le Maire

C'est un projet ambitieux.

M. Dransart

Absolument.

Je vais revenir un peu sur le contexte historique.

Aujourd'hui le Racing-Métro 92 est installé au stade Yves-du-Manoir. Le contexte du rugby, la professionnalisation du rugby, fait que les clubs évoluent en dimension et en moyens financiers. Aujourd'hui, le stade Yves-du-Manoir ne permet plus d'accueillir les ambitions que le Racing a pour son équipe de rugby. Les limitations du stade Yves-du-Manoir ont obligé les dirigeants de ce club à rechercher une autre solution pour pouvoir accueillir des manifestations de l'ordre de 30 000 places à 40 000 places.

Dans cette réflexion, il a semblé intelligent, et on ne pouvait pas passer à côté, même si on en a parlé tout à l'heure, d'inclure les transports en commun dans cette réflexion. Parce que si on veut déplacer maintenant 30 à 40 000 personnes, effectivement au stade Yves-du-Manoir, il n'y a pas énormément de possibilités de transports en commun. Le seul endroit où il y a des transports suffisamment bien implantés et suffisamment nombreux pour accueillir une telle dimension de spectateurs, c'est La Défense, donc dans le secteur de La Défense. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il s'agit d'un projet ambitieux qui va à la fois convenir aux sportifs, aux artistes et aux manifestations qui pourraient y avoir public, que les diverses populations pourront exploiter. J'entends par là qu'en fait, il s'agit d'un projet complément privé, de l'ordre de 200 à 250 millions d'euros, qui va nécessiter des recettes pour pouvoir s'équilibrer et ces recettes passent par l'accueil et la programmation de manifestations.

Ce stade, qui va se créer aux abords de La Défense, sera d'abord un stade de rugby – c'est l'ambition du club, évidemment –, mais ce stade de rugby pourra se transformer en quelques heures en une salle fermée qui permettra d'accueillir des spectacles, de l'opéra, Madonna, Johnny Hallyday, tout ce qu'on voudra, dans la limite des places disponibles évidemment ! Mais aussi de petits projets, puisqu'on pourra réguler la salle à 1 500, 5 000, 10 000 personnes, comme on le souhaite. C'est l'avantage de ce stade qui permettra d'accueillir les 225 manifestations qui seront nécessaires à l'équilibre financier du projet.

Je peux simplement préciser, pour avoir posé la question : je pensais que le stade était totalement privé et donc faisait l'objet de financiers complètement privés et que les abords du stade, c'est-à-dire la voirie, les aménagements et ainsi de suite, allaient être à la charge de la commune concernée, en l'occurrence Nanterre. En fait, il n'en est rien, puisque dans l'accord qui est passé, c'est que l'investissement privé prend tout en charge. Il n'y a vraiment aucun denier public qui entre dans ce projet.

C'est un avantage important pour ce club : il va être maître du projet de construction et il ne sera pas contraint à toutes les démarches d'offres de marché et ainsi de suite qui règnent dans les projets publics.

Vous avez vu la délibération qui présente les différents atouts d'une arrivée d'un tel stade ou d'un tel complexe à proximité de La Garenne-Colombes. Il y a effectivement 7 communes qui vont délibérer sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet, La Garenne-Colombes étant la plus petite et la plus éloignée aussi, donc la moins concernée par les éventuels impacts directs.

Mais ce qui est important, qui n'est pas noté dedans, c'est qu'ils vont faire cela dans une démarche de développement durable puisque le ratio qui est retenu est de faire venir 95 % des spectateurs par voie de transports en commun plutôt que par véhicules.

Il y a aussi une démarche écologique, puisqu'on va avoir un stade couvert avec des panneaux photovoltaïques. Il y aura la récupération des eaux de pluie. Il y a la pelouse qui est synthétique, donc qui permettra de faire des économies en termes d'eau et de produit. Il y a vraiment une démarche de qualité et de développement durable et d'écologie, en plus des atouts qui vous sont indiqués ici.

Je pourrais en parler pendant des heures, mais si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Dransart ? Pas de question pour le stade ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Merci, Monsieur Dransart, pour votre présentation.

J'ai un premier regret, c'est que le dossier de l'investisseur Ovalto ne nous ait pas été communiqué. C'est un peu dommage parce que je pense que le dossier comprend un certain nombre d'éléments.

On voit bien qu'aujourd'hui, on est entré dans un objectif qui est une reconnaissance d'intérêt général afin de réaliser un équipement sportif destiné à permettre l'organisation de manifestations internationales, ou à recevoir à titre habituel des manifestations sportives organisées par une fédération sportive délégataire ou une ligue professionnelle.

D'ailleurs, le dossier Ovalto reprend les grandes lignes du projet qui avait fait l'objet d'une étude spécifique fin 2007 par le cabinet avant-projet pour le stade Yves-du-Manoir.

Aujourd'hui, ce qui nous est proposé, c'est un équipement à vocation événementielle pour l'accueil de grandes manifestations sportives et culturelles de 32 000 places assises en configuration sportive et 40 000 places en configuration spectacle ; des équipements du quotidien avec 35 000 mètres carrés de bureaux, des boutiques et un restaurant de très haut de gamme, un parking de 600 places. En plus, le projet permet d'ajouter sur le site 42 000 mètres carrés supplémentaires de bureaux, avec des commerces et des restaurants. Voici ce qui nous est proposé.

Ce dossier, à notre avis, appelle plusieurs questions qui sont à ce jour sans réponse.

Premièrement – et cela fera l'objet de la délibération du Conseil Municipal, qui se réunit en même temps que le nôtre, de la Ville de Colombes –, quel sera le devenir du stade Yves-du-Manoir qui est aujourd'hui, comme vous devez tous le savoir, propriété du Conseil général. Il est quand même dommage d'avoir ces terrains à proximité de Paris avec l'histoire que cela représente au niveau sportif et aujourd'hui s'interroger sur leur vocation.

D'autre part, nous n'avons pas d'éléments pertinents, parce que l'étude n'a tout simplement pas été faite, sur les différents impacts de ce futur équipement : impacts en termes de transports en commun, en termes de sécurité par rapport aux différentes manifestations organisées.

On se rend tout simplement compte que ce dossier est précipité par rapport à des études sérieuses qui restent encore à réaliser, que l'urgence n'est évidemment pas au rendez-vous, que le mode de financements entièrement privés, avec les dérives que nous connaissons quand il n'y a qu'un mode de financements privés, n'est pas de bon augure par rapport à la réalisation d'un tel équipement, que des Communes, en particulier celle de Colombes, vont donner un avis défavorable ce soir. Ils sont directement concernés par tout cela.

C'est la raison pour laquelle nous ne donnerons pas un avis favorable au projet que vous nous présentez dans cette délibération.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres questions ou des remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Implanter au cœur de La Défense un stade de rugby de 32 000 places et pouvant accueillir jusqu'à 40 000 personnes en configuration spectacle nécessite une approche globale et nécessite d'identifier l'offre existante et les besoins du bassin de vie du nouvel équipement. Autour du futur stade, se poseront les questions de l'offre sportive et culturelle existante, pour ne pas vider ce qui existe déjà, comme le stade Yves-du-Manoir à Colombes que l'on rejette brutalement dans l'inexistence.

Ce stade emblématique bénéficie d'atouts indéniables. Sa situation le place sur un nœud autoroutier, le long de l'A86, à mi-chemin entre l'A14 et l'A15. De simples travaux de modernisation auraient peut-être pu compenser les défauts du stade.

L'idée d'un grand poumon sportif et culturel au cœur de La Défense est une excellente idée en soi, afin d'apporter de la vie à un quartier d'affaires qui est vivant uniquement aux horaires de bureaux et aux horaires d'ouverture du centre commercial des Quatre Temps.

Mais où sont les limites de La Défense ? La Ville de Colombes, encore une fois, ne fait-elle pas partie de la zone d'orbite de La Défense ?

Mais la création d'un stade au pied de l'Arche a des conséquences sur le quartier tout entier, son cadre de vie qu'il faut impérativement prendre en compte.

En négatif :

le bruit,

la sono,

la foule dans les quartiers résidentiels (quartier du Parc à Nanterre, des Bergères à Puteaux),

l'accès, embouteillages sur le circulaire, l'A14, le pont de Neuilly, saturation de l'offre de transports en commun existants (RER, métro),

l'offre de stationnements,

la sécurité lors des mouvements de foule de 40 000 personnes,

l'emplacement des prestataires de services associés, des fournisseurs (préparation, montage et démontage des événements).

En positif, il y a :

la création d'emplois,

la dynamisation du quartier d'affaires et sa renommée internationale.

Mais c'est difficile de réduire la problématique d'un équipement tel qu'ARENA 92 à la délibération que l'on étudie ce soir. Il faut, pour La Défense, un schéma de développement global qui travaille sur tout le périmètre du quartier d'affaires, dans une démarche de concertation, d'échange et avec un processus de communication vers tous les publics concernés (habitants, associations, entreprises, salariés), refuser un développement au gré des opportunités qui semblent tomber du ciel, qui sont nées dans l'opacité et dont on ne peut jamais juger si elles sont en conformité avec un plan d'intérêt général. Car les décisions prises dans l'ombre à quelques-uns, pour des raisons qui ne relèvent pas toujours de l'intérêt général, modifient l'environnement quotidien de nombreux riverains et salariés, parfois dramatiquement.

On l'a vu suffisamment. Dernier exemple en date : ce sont les tours l'Hermitage.

Aujourd'hui, on a vu cela suffisamment pour vouloir s'en protéger.

Il faudrait pour cela des hommes et des femmes politiques habités par une vision du développement urbain à moyen terme et du bien commun, des bâtisseurs courageux et désintéressés et des créateurs d'avenir.

Cette décision que l'on prend ce soir m'apparaît en totale contradiction avec l'adhésion au syndicat, où on parle d'abord d'un projet global avant de mettre en place les moyens et les développements.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway ? Est-ce que vous pouvez préciser, Monsieur Conway, quand vous dites que la décision a été prise mais pas seulement motivée par l'intérêt général, par quelques-uns ? Vous pouvez préciser ?

M. Conway

C'est un projet présidentiel qui a été dicté dans le cadre du projet EPAD et pour lequel il n'y a eu aucune concertation prise en dehors de la volonté présidentielle.

M. le Maire

Non, en fait, ce n'est pas tout à fait cela, ce que vous avez dit. Vous avez dit que cela avait été pris à quelques-uns... On ne sait pas qui d'ailleurs. Si vous pouvez préciser, ce serait bien.

M. Conway

Le président de la République s'appelle Nicolas Sarkozy.

M. le Maire

Vous avez dit « à quelques-uns, virgule, pas seulement motivés par l'intérêt général ». C'est quel intérêt si ce n'est pas l'intérêt général ?

M. Conway

Son idée à lui.

M. le Maire

D'accord. Parce qu'on aurait pu penser à autre chose. Au moins, c'est clair, vous avez raison.

M. Conway

Ah !

M. le Maire

C'est un grand stade qui est aussi un lieu culturel, M. Dransart l'a précisé, qui est intéressant pour l'ensemble du territoire et qui, pour La Garenne-Colombes – soyons un peu égoïstes –, peut, je crois, apporter pas mal. C'est un lieu de développement culturel et sportif supplémentaire, aux portes de La Garenne-Colombes, sans les inconvénients de la situation dudit terrain à La Garenne-Colombes, et en tout cas à proximité immédiate. En fait, il était assez éloigné de La Garenne-Colombes, en tout cas mal desservi depuis La Garenne-Colombes.

Je ne vous cache pas que j'y vois plutôt beaucoup d'intérêt pour La Garenne-Colombes, ce stade. En tout cas, c'est mieux que ce qu'il y a actuellement.

Monsieur Dransart, vous vouliez compléter ?

M. Dransart

J'ai quelques éléments de réponse que j'ai notés.

M. le Maire

Allez-y !

M. Dransart

À la volée, les questions ! Évidemment, c'étaient des questions que j'avais posées.

Le devenir du stade Yves-du-Manoir ? Il me semble que maintenant le projet est en cours pour s'intéresser au handball, se dédier au handball. C'est une piste. Après, est-ce que c'est viable ou pas ? Bonne question.

La question de M. Conway dans le même ordre d'idée, c'était : est-ce qu'on pouvait modifier le stade Yves-du-Manoir pour accueillir les 30 000 ou 40 000 spectateurs ? Ils ont effectivement fait l'étude, mais cela n'est malheureusement pas possible. On ne pouvait pas le moderniser pour répondre à la demande du Racing. C'est la première étude qui a été faite. Et donc, c'est pour cela qu'ils ont été obligés de chercher autre chose. Après, si le Racing s'en va, évidemment, il n'y a plus de recettes directes liées à l'exploitation de ce stade, donc il faut trouver d'autres solutions, c'est clair.

Concernant les études de transports en commun et vos inquiétudes sur les bouchons circulaires, à la fois véhicules et transports en commun, c'est-à-dire RER, train et ainsi de suite, ils ont fait des études : le déplacement de ces, entre guillemets, « foules » pour les représentations les plus importantes ne représente même pas le dixième de ce que les transports peuvent transporter en instantané. D'ailleurs, chaque jour à La Défense – je peux en témoigner puisque j'y passe tous les jours –, c'est plusieurs centaines de milliers de voyageurs qui passent et les transports peuvent accueillir bien plus que ces 30 000 ou 40 000 spectateurs en simultané. Cela ne pose aucun souci en termes de transports en commun et c'est vérifiable par les transporteurs.

En ce qui concerne le cadre de vie de La Défense, effectivement, on pourrait se dire : « Tiens, il va y avoir des nuisances » et ainsi de suite. Ce que j'ai compris, pour y avoir été directement : ce stade se situerait dans un quartier où il ne se passe rien, où on a plutôt peur d'aller le soir qu'autre chose. Là, on va donner de la vie à un endroit où il n'y en avait pas et valoriser – parce que cela aussi, c'est un impact sur les riverains que j'entendais –, cela va valoriser les parcelles existantes parce que l'expérience a été faite au niveau du Stade de France. Maintenant, on a assez de recul. Ce sont les dirigeants du Stade de France qui reprennent ce projet, M. Simonin en l'occurrence. Ils ont réussi le tour de force de répondre et de revaloriser ces parcelles parce que, effectivement, dans un premier temps, les parcelles avaient été dévalorisées, mais aujourd'hui elles sont très, très recherchées parce qu'il y a un intérêt maintenant à vivre à côté du Stade de France, pour des entreprises et ainsi de suite.

Donc, il ne faut pas que les riverains aient peur parce que cela va dévaloriser leur parcelle ; apparemment, ce n'est pas le cas.

Et puis, les associations sont impliquées dès aujourd'hui dans le projet, comme cela a été fait pour le Stade de France, de manière que le stade, le futur stade dont on ne connaît pas le nom, sera le stade des sportifs mais aussi des voisins, des jeunes du coin et de toutes les populations autour et non pas simplement un projet purement financier.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

On va passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci.

M^{lle} Naturel s'abstient.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, MM. MACE, FOULIARD, CONWAY.

1 abstention : Mle NATUREL

IV - Services techniques

Bâtiments communaux

4.1 - Désaffectation et déclassement de l'ouvrage public communal sis 11 rue de Châteaudun, cadastré L125 (immeuble La Belle Époque).

M. Hervo

C'est très simple. Il s'agit du bâtiment de La Belle Époque, propriété de la Ville, qui a été utilisé à des fins de service public et qui donc doit être désaffecté et déclassé de ce service public si nous souhaitons le mettre en location.

En vue de pouvoir le proposer à la location, à travers un appel d'offres, je vous demande de prendre acte de la désaffectation qui a été constatée par huissier et d'approuver le déclassement de cet immeuble. C'est tout à fait formel. De toute façon, il ne se passe rien dedans depuis un moment. Rien n'est changé mais il faut le désaffecter puisqu'il y a eu un jour une activité de service public par l'hébergement de la police municipale.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions là-dessus ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Au-delà des péripéties sur les raisons pour lesquelles on a acheté cette propriété et que l'on n'a pas pu faire ce qui était prévu – on va remonter dans les années 2004 –, vous nous indiquez dans le présent rapport : « *cet immeuble fait l'objet d'une réfection pour son réemploi* » et ensuite M. Hervo, d'ailleurs qui confirme le paragraphe d'après : « *avant mise en location* ».

Je voudrais que vous nous expliquiez qu'est-ce que cela veut dire « mise en location ». Vous nous avez indiqué à l'instant, Monsieur Hervo, « mise en concurrence ». Quel est le projet, qui a l'air d'être relativement précis parce que vous en parlez de cette manière-là ? Pour faire quoi ? Destination ? Etc.

M. Hervo

Il n'y a pas de projet extrêmement précis. Nous avons été approchés par des gens qui souhaitent... enfin, qui imaginent pouvoir y installer des activités à but plutôt culinaire, disons, pour rester très général, qui nous paraissent dignes d'intérêt. On envisage de constituer un cahier des charges sur une base de ce type pour voir si un ou des candidats peuvent présenter une offre digne d'intérêt. Voilà tout simplement !

M. le Maire

Merci. Il y a eu successivement des projets de bar à vin, d'école de pâtisserie, etc., enfin que des bonnes choses !

Pas de questions ?

M. Macé

Là, on parle de l'ensemble de l'immeuble, on ne parle pas que du rez-de-chaussée ?

M. le Maire et M. Hervo

L'ensemble.

M. Macé

Vu votre réponse qui confirme ce qu'on pouvait penser, nous voterons contre, tout simplement non pas parce qu'il ne faut pas réfléchir sur le devenir de cet immeuble, c'est clair, mais quand la réflexion sera aboutie, après, on prendra un certain nombre de dispositions. Là, vous anticipez beaucoup trop à l'avance et on ne vous donnera pas un chèque en blanc sur cette opération, donc on votera contre. Vous voulez tout de suite le faire. Le projet n'est pas abouti et M. Hervo vient de nous le confirmer, donc il n'y a pas à se précipiter de délibérer aujourd'hui. Ce sera l'unique raison pour laquelle nous n'approuverons pas votre délibération.

M. le Maire

Soit, très bien ! On passe au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

4.2 - Autorisation de dépôt de permis de construire sur la parcelle située 6 rue Fernand-Drouilly, cadastrée F180.

M. le Maire

C'est le déménagement prévu de la Croix-Rouge française qui est située avenue des Champs-Philippe, que nous proposons de reloger rue Fernand-Drouilly dans des locaux aménagés. Tout simplement parce que la Croix-Rouge rend les services appréciés que vous connaissez tous et qu'ils sont actuellement installés dans des locaux que l'on peut qualifier pudiquement de vieillots.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarque ? Donc relocalisation de la Croix-Rouge pour un coût de 100 à 120 000 euros. Les travaux seront faits dans les mois qui viennent.

Pas de questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour la Croix-Rouge.

35 voix pour : *Unanimité*

Urbanisme

4.3 - Approbation de la modification n° 4 du Plan Local D'urbanisme

M. Hervo

Vous avez tous reçu un rapport très complet sur le sujet, sur un sujet dont on a eu l'occasion déjà de débattre abondamment, tant au Conseil Municipal que lors d'une réunion publique.

Ce rapport, je vais vous passer les détails, rappelle les objectifs de cette modification. Il rappelle comment s'est déroulée l'enquête publique, il rapporte les remarques qui ont été faites à cette occasion, il rapporte également les conclusions du commissaire-enquêteur qui est un avis favorable.

Ensuite, il présente un certain nombre de modalités détaillées de complémentaires de modifications que nous aurons à voter les unes après les autres.

Si quelqu'un souhaite poser des questions sur tel ou tel sujet, je suis prêt à essayer d'y répondre. Sinon, je vais encore parler deux heures et pour répéter des choses que j'ai déjà dites !

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Pas de questions à M. Hervo ?

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.*

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

Excusez-moi, j'aurais dû vous faire voter...

M. Hervo

Non, il faut voter d'abord globalement, puis individuellement chacune des modifications.

M. le Maire

Il faut faire voter individuellement chacune des modifications.

Donc, la première modification ?

M. Hervo

Ce sont les modifications issues de l'enquête publique.

La première modification, c'est le recalage à l'alignement de l'îlot de la ZAC à l'angle de la rue Pierre-Sémard et de la rue Veuve-Lacroix. Effectivement, dans le plan de la zone USP, il était prévu un reculement alors que l'on a prévu d'y mettre des commerces, donc on ne met pas un commerce au fond d'un jardin, donc il faut pouvoir autoriser l'alignement sur la voie sur ce point.

M. le Maire

Il faut vraiment que l'on vote chacun des éléments, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Oui.

M. le Maire

Donc, on vote chacun des points. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

Le point n° 2 ?

M. Hervo

Le point n° 2, c'est tout simplement de confirmer parce qu'il y avait une petite distorsion qu'avait d'ailleurs soulignée le commissaire-enquêteur à l'issue d'un courrier de la SEM 92... Il y avait une petite distorsion entre le règlement et le rapport de présentation. Il faut tout simplement confirmer qu'il n'y a effectivement pas, à travers la modification 4, de modification par rapport au PLU en vigueur précédemment sur le ratio de nombre de places de stationnement par mètre carré pour les bureaux dans les secteurs proches des gares et des stations du tramway.

M. le Maire

Sur ce point-là, qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

Le point suivant ?

M. Hervo

Le point suivant, c'est l'extension toujours pour cette même zone proche des stations de transports en commun, l'extension de cette norme d'allègement de l'exigence de stationnement, l'extension aux commerces.

M. le Maire

Des remarques ?

On vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

Allez-y !

M. Hervo

Une autre modification de pur détail mais qui a complété la chose, c'est que le pourcentage de surface constituée par les édifices techniques dans la zone USPD, si j'ai bon souvenir – oui, c'est bien cela –, il s'agit de bien comprendre qu'il s'agit non pas de 15 % de la surface de chaque toiture mais de 15 % de la surface totale de toiture, et non pas de « voiture » comme le dit le rapport – il y a une faute de frappe ! –, la surface totale de toiture de toute la parcelle foncière.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

1 abstention : M. CONWAY.

M. Hervo

Il reste deux points sur lesquels, logiquement, M. Macé va voter contre, mais j'en serais surpris !

M. le Maire

Ne m'énervez pas M. Macé, Monsieur Hervo ! Il suffit que vous expliquiez.

(Sourire de M. Macé.)

M. Hervo

Il s'agit de l'extension de deux emplacements réservés supplémentaires à fin de réalisation de logement social, donc en bonne logique, puisque vous avez voté contre la dernière fois...

M. le Maire

Factuellement, Monsieur Hervo ! Factuellement ! Donnez-nous les points.

M. Hervo

... vous allez donc probablement voter contre.

M. le Maire

Jean-Pierre Hervo vous a dit qu'il ne vous expliquerait rien, d'accord, mais quand même !

M. Hervo

On vous propose donc... On ne propose pas, non ! La modification de PLU prévoit l'ajout d'un emplacement réservé pour logement social sur les 17 bis et 19 boulevard de la République qui jouxte un terrain au 15 appartenant déjà à la Commune.

Donc, là, qui est contre ?

M. le Maire

Qui est contre ? 4... Non, là, vous êtes pour ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35. Merci.

35 voix pour : *Unanimité*

M. Hervo

Deuxième emplacement réservé : c'est sur l'emplacement d'une propriété sise au 25 rue de l'Arrivée qui est un immeuble aujourd'hui non social appartenant à POSTE IMMO et sur lequel il y aurait une possibilité, une opportunité intéressante de constituer soit de l'hébergement d'urgence, soit du logement étudiant, des choses de ce genre.

M. le Maire

Soit du logement social tout court.

M. Hervo

Oui, pour lequel on ajoute un emplacement réservé sur ce point pour que l'affaire ne puisse pas échapper à cette opportunité.

M. le Maire

Emplacement réservé qui est qualifié, Monsieur Goulard, de logement social en matière générale ? Cela peut être du logement locatif social traditionnel ? Du PLA-I... ?

M. Goulard

Oui, absolument, toutes les formes de logement social sont possibles.

M. le Maire

Très bien.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

Ça y est ? Merci, Monsieur Hervo.

M. Hervo

M. Macé pourra continuer à dire qu'il soutient le logement social. Cela fait plaisir !

M. le Maire

N'énervez pas M. Macé, s'il vous plaît, Monsieur Hervo !

M. Conway

Je peux énerver M. Hervo ?

M. le Maire

Allez-y, mais ce n'est pas sympa, parce que vous n'êtes pas à côté de lui, Monsieur Conway !

M. Conway

J'admire M. Hervo qui vit dans un monde où quand on est pour, c'est que son idée est bonne et quand on est contre, c'est qu'on n'a pas compris. *(Rires.)*

M. le Maire

Il n'est pas le seul dans cette assemblée, Monsieur Conway ! Vous parlez d'or !

M. Hervo

C'est très différent, Monsieur...

M. le Maire

Monsieur Hervo, cela n'appelle pas de réponse !

M. Conway

Cela l'a énervé !

M. Hervo

Ce qui m'énerve, c'est les gens qui sont d'accord pour les dépenses mais jamais pour les recettes.

M. le Maire

On ne va peut-être pas ouvrir de débat à cette heure-ci sur cette philosophie générale.

M. Hervo

Non, c'est hors sujet !

4.4 - Modification du périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) : avenant n° 2 à la convention signée entre l'EPF 92 et la Commune le 12 décembre 2007 portant sur le secteur dénommé « République ».

M. le Maire

Comme vous le savez, nous sommes propriétaires du 17 boulevard de la République. Il y a un emplacement réservé au 17, 17 bis, 19 sur le PLU pour création de logements sociaux. Je vous propose simplement de permettre à l'EPF 92 d'intervenir sur ces trois parcelles... pas sur ces trois parcelles, sur plus de parcelles mais sur ces trois entités. Évidemment, on pourrait y construire, pour faire de l'acquisition foncière, du portage et construire une trentaine de logements dont le tiers au moins en logements sociaux, pour un budget de 2,5 millions d'euros à peu près. C'est ce qu'a prévu l'EPF 92.

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarques ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Juste avant, dans le cadre du PLU, vous évoquiez que l'acquisition était déjà faite sur une partie ?

M. le Maire

Nous sommes propriétaires déjà du 17. Ce que je vous suggère... ce que je vous propose, plus exactement, c'est, comme le 17 bis et 19 sont inscrits au plan d'urbanisme comme étant espaces réservés, d'intégrer les trois entités dans le périmètre d'intervention de l'EPF 92, ce qui va nous permettre de ne pas faire le portage financier, tout simplement. C'est l'EPF 92 qui va acheter pour nous et qui va porter pour nous pendant un, deux, trois ans.

Pas de remarques ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Que se passe-t-il pour les autres lots, les autres parcelles dont nous ne sommes pas propriétaires ?

M. le Maire

C'est l'EPF 92 qui se substitue à la Ville lorsqu'il sera question d'acquérir. Il y a des opportunités, c'est-à-dire que manifestement, il y a des ventes qui se précisent, donc il est temps de passer la main à l'EPF.

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Quand vous nous indiquiez un tiers de logements sociaux, aujourd'hui, ce n'est pas définitivement arrêté ? On est d'accord.

M. le Maire

Non, la convention dit « environ 30 logements dont au moins 30 % de logements sociaux ». C'est la convention. Cela peut être 40, cela peut être 32 logements, 28, etc.

M. Hervo

100 %.

M. le Maire

On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

4.5 - Modification du Programme des Équipements Publics (PEP), du dossier de réalisation de la ZAC des Champs-Philippe (modification n° 2) et de la convention publique d'aménagement (avenant n° 4) conclue entre la Ville et la SEM 92 pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe.

M. le Maire

Je vous le présente, sous le contrôle de M. Hervo, s'il accepte. Comme cela, je vais voir si je connais le dossier.

Il s'agit de la modification du Programme des Équipements Publics de cette ZAC. Le programme a évolué au fur et à mesure des années. Nous vous proposons de l'arrêter au moins définitivement aujourd'hui, mais peut-être sera-t-il encore modifié, avec les points suivants :

La construction d'équipements publics qui est la reconstitution de l'extension de l'école Renan, qui n'était pas prévue dans la même opération, la salle de spectacle avec la cabine de projection et un parking de 150 places, le parking public de 100 places et du travail de réhabilitation du parking Charlebourg qui existe déjà, comme vous le savez, mais qui mérite d'être revu et réhabilité.

La réalisation de l'espace vert situé au cœur de la Sablière : c'est un vieux projet que nous portons, que nous avons présenté ici, mais qui n'était pas inscrit. Et nous proposons de l'inscrire.

Enfin, vous vous souvenez qu'il y avait ce projet, qui va maintenant se réaliser, qui est la création de nouvelles voies entre la rue Louis-Jean et l'avenue de Verdun, 12 mètres de façade à façade.

Y a-t-il... ?

Oui, Monsieur Hervo ? Il ne peut pas s'empêcher !

M. Hervo

Je voulais simplement ajouter à la description de M. le Maire que...

M. le Maire

Merci.

M. Hervo

... cette mise à jour du Programme des Équipements Publics et de la CPA n'est rien d'autre que la mise en conformité avec le compte rendu financier annuel, dont on a longuement débattu ici en Conseil Municipal et que j'avais très longuement et dans le détail présenté en Commission d'urbanisme. C'est le miroir de ce bilan actualisé de la ZAC.

M. le Maire

Un dossier que vous aviez très longuement présenté en Conseil Municipal, c'est cela ? C'est ce que vous avez dit ?

M. Hervo

Non, j'ai dit longuement en commission !

M. le Maire

Que vous aviez présenté en Conseil Municipal.

M. Hervo

Ce monsieur a posé beaucoup de questions.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques ? Rien de nouveau ?

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.*

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

4.6 - Rétrocession des parcelles communales de l'îlot S5 L1 à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.

M. Hervo

C'est tout simplement, en application de la convention publique d'aménagement, la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles nécessaires à la réalisation des immeubles sur l'îlot au nom poétique de S5 L1, c'est-à-dire en fait l'îlot au sud de la rue de Verdun sur laquelle La Sablière va réaliser une partie de son programme de logements, en pratique 88 logements, ainsi qu'un programme d'habitations en accession réalisé par Pitch Promotion pour 42 logements.

Sur le rapport que vous avez sous les yeux, figure l'énumération de l'ensemble des parcelles dont la Ville est propriétaire... était propriétaire avant signature de la CPA. En application de cette convention, il convient de les rétrocéder à la SEM 92.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je vais, et je vous prie de m'en excuser, compliquer un peu la vie à M. Hervo. Pour notre part, nous allons voter pour la rétrocession des parcelles en ce qui concerne l'opération des 88 logements confiés à La Sablière et contre l'opération confiée à Pitch Promotion.

M. le Maire

Pouvez-vous nous donner, s'il vous plaît, les parcelles sur lesquelles vous allez voter ?

M. Macé

Cela, je ne peux pas le déterminer. M. Goulard, qui est l'expert du foncier de La Garenne-Colombes, pourra nous le dire ou vous le dire après.

M. le Maire

C'est une question piège, Monsieur Goulard !

Ce serait bête qu'on se trompe sur une parcelle.

M. Macé

Je vous fais confiance, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci, vous avez raison. Vous m'avez compris ! (*Rires.*)

C'est quoi, ce sourire narquois, Monsieur Macé ?

M. Macé

Référence historique !

M. le Maire

Je vous propose de voter comme cela. On va dire « les parcelles affectées à Pitch Promotion », « les parcelles affectées à La Sablière », d'accord ? On fait comme cela ?

Qui est pour les parcelles affectées à Pitch Promotion ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci.

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

1 abstention : *M. CONWAY.*

Deuxième vote : les parcelles affectées à La Sablière ? Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Merci beaucoup.

30 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

4.7 - Déclassement de la parcelle et des ouvrages publics communaux sis 2 rue Roussel, cadastrée F51 pour partie - école Renan.

M. le Maire

Monsieur Hervo, vous avez la main sur la cour élémentaire Renan. Plus exactement, ce n'est pas vraiment la cour, c'est le préfabriqué, en pratique.

M. Hervo

Pour avancer dans la réalisation des travaux prévus place de Belgique ainsi que la rénovation des bâtiments anciens et provisoires de l'école Renan, dont une première phase est prévue de commencer et être réalisée dès les présentes vacances scolaires, il convient de déclasser une partie de la cour de l'école Renan. C'est le petit triangle jaune qui figure sur le plan papier, mais c'est le petit triangle violet hachuré sur ce qui est projeté. Donc, il convient d'abord de constater la désaffectation, qui a été constatée par huissier, et de déclasser afin de pouvoir le céder ultérieurement à la SEM 92, et ceci, dans la perspective de réaliser les premiers travaux d'aménagement de l'école Renan qui, pour l'été, les vacances scolaires d'été qui viennent de commencer, vont consister à démolir le vieux bâtiment préfabriqué hérité du Conseil général depuis une quarantaine d'années et le remplacer, à titre provisoire pour deux ans, par un bâtiment préfabriqué neuf mais dont la position est cohérente et compatible avec le plan d'aménagement de la zone.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 34. Merci.

34 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,*

M. ZACAROPOULOS, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

1 abstention : *M. CONWAY.*

4.8 - Autorisation de signer l'acte de vente des parcelles communales désaffectées et déclassées n° 106, 199 et 200 sises 29-31-33 rue de l'Aigle.

M. le Maire

Vous déclassez non plus pour une école mais pour une maison de retraite.

M. Hervo

Il s'agit de la phase finale de l'opération de l'ancien Centre Technique Municipal où il s'agit maintenant d'arriver à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal à M. le Maire de signer l'acte authentique de cession de ces terrains au groupement Nouveaux Constructeurs et ORPEA qui vont y réaliser, comme on l'a déjà dit, un immeuble d'habitations et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Vous ne serez pas étonné de notre vote, c'est-à-dire que nous n'approuverons pas, évidemment, cette délibération, vu la nature du projet qui est présenté et vu le déménagement à Bezons du centre technique qui est, pour nous, une très mauvaise opération.

J'ai une petite question complémentaire à vous poser, Monsieur Juvin, comme on est en train de parler du groupe ORPEA-CLINEA. Je voudrais savoir s'il y a un membre de votre famille, Monsieur Juvin, qui a des activités à la clinique Villa Marie-Louise ?

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Parce que, dans le document qui est distribué au patient, apparaît un nom d'un docteur Juvin.

M. le Maire

Oui, il y a un célèbre docteur Juvin qui sévit à La Garenne-Colombes depuis 40 ans...

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

... et qui continue à sévir dans ce centre de convalescence, quelques heures par semaine. Et que beaucoup de gens connaissent.

M^{me} Juvin-Marleix

Neuf heures par semaine.

M. le Maire

Neuf heures par semaine.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Et qui est d'ailleurs présent dans la salle. Mais je ne vois pas très bien le rapport avec le déclassement des parcelles. C'est quoi, le rapport ?

M. Macé

C'était juste une question.

M. le Maire

Très bien. Si vous avez des soucis de rhumatologie, n'hésitez pas, Monsieur Macé !

M. Macé

Non.

M. le Maire

Ou d'autres soucis !

M. Macé

Non plus.

M. le Maire

On ne dira rien, nous resterons discrets !

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH,

M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : *Mme BAVCEVIC, M. MACE, M.le NATUREL, M. FOULIARD*

1 abstention : *M. CONWAY.*

V - Divers

5.1 - Décisions.

- N° 2010/126 : Convention avec le CEREP pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/127 : Contrat avec l'association Effernaissance pour la programmation de visites guidées et chantées, les dimanches 13 et 20 juin 2010 au Mastaba 1.
- N° 2010/128 : Contrat avec la société ALD Sonorisation pour une prestation de disc-jockey.
- N° 2010/129 : Contrat avec l'association théâtrale La Belle Indienne à l'occasion d'un spectacle pour enfants.
- N° 2010/130 : Avenant n° 7 en moins-value – marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux.
- N° 2010/131 : Contrat avec Kyungmin Verry pour La Garenne-Colombes en fête spécial centenaire vendredi 4 juin 2010.
- N° 2010/132 : Contrat avec Kyungmin Verry pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/133 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée : audit financier de la Ville et de ses satellites.
- N° 2010/134 : Marché à procédure adaptée relatif à la restructuration des sanitaires – lot 2 : école élémentaire Sagot Voltaire.
- N° 2010/135 : Marché à procédure adaptée relatif à la restructuration des sanitaires – lot 1 : école élémentaire André Marsault.
- N° 2010/136 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation de menuiseries extérieures au sein de crèches, haltes-garderies et groupes scolaires.
- N° 2010/137 : Marché à procédure adaptée relatif à la restructuration des sanitaires – lot 3 : école élémentaire René Guest.
- N° 2010/138 : Contrat avec le groupe Venice Beach pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/139 : Contrat avec l'association Les Echos de la Forêt de Rambouillet pour La Garenne-Colombes en fête – spécial centenaire dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/140 : Contrat avec Fabienne Bar pour La Garenne-Colombes en fête – spécial centenaire samedi 19 juin 2010.
- N° 2010/141 : Contrat avec l'association Medical Events 92 pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/142 : Contrat avec l'association Musique Mécanique pour une animation musicale à l'orgue de barbarie pour La Garenne-Colombes en fête spécial centenaire le samedi 19 juin 2010.
- N° 2010/143 : Contrat avec World Music Production pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/144 : Contrat avec l'association ACQV pour La Garenne-Colombes en fête dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/145 : Convention de mise à disposition d'un espace dédié au sein des locaux municipaux sis 1 place de l'Europe avec le Groupement d'Intérêt Général Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises « Rives de Seine ».
- N° 2010/146 : Contrat avec l'association Art Vif pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Jerphanion le jeudi 24 juin 2010.
- N° 2010/147 : Contrat avec l'agence Artistic Consultant pour La Garenne-Colombes en fête du samedi 19 juin 2010.
- N° 2010/148 : Contrat avec l'agence Artistic Consultant pour La Garenne-Colombes en fête du dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/149 : Contrat avec l'association Atout Musique pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/150 : Marché à procédure adaptée - mandat de gestion locative du patrimoine communal.
- N° 2010/151 : Contrat avec l'association Academie Musici Conjuncti pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.

- N° 2010/152 : Contrat avec l'association Nature et Saisons pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/153 : Contrat avec l'association Godfingers pour La Garenne-Colombes en fête dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/154 : Contrat avec la Compagnie Jazz pour La Garenne-Colombes en fête dimanche 20 juin 2010.
- N° 2010/155 : Tarification du livre Histoire des noms de rues de La Garenne-Colombes réalisé à l'occasion du centenaire de la Ville.
- N° 2010/156 : Contrat avec la société Shiny Shoes Records pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.
- N° 2010/157 : Contrat avec l'association Nouveaux Horizons pour la fête de la musique le lundi 21 juin 2010.

M. le Maire

Y a-t-il des questions sur les décisions ? Pas de questions ?

Monsieur Macé ? La numéro combien ?

M. Macé

Sur la décision 150, par les services municipaux, j'ai obtenu un certain nombre d'éléments et je tiens à les en remercier. Je voudrais, en complément, obtenir la liste précise des logements qui sont donc gérés par le nouveau prestataire.

M. le Maire

51 appartements, un parking de 16 places et un parking de 23 places.

M. Macé

On pourrait avoir l'adresse précise des 51 appartements ?

M. le Maire

Oui, on vous la donnera, bien sûr. Je ne peux pas vous la donner là ; en plus, il doit y avoir du diffus.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie. Ce sont les biens communaux, donc cela doit être dans le compte administratif ?

M. Macé

Dans le détail, non.

M. le Maire

Madame Herpin, logiquement, il y a les adresses des propriétés communales dans le compte administratif ?

Vous devez le trouver dans le compte administratif. Si, c'est le patrimoine, donc vous devez l'avoir. Si vous ne les trouvez pas, vous le direz.

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Qui veut prendre la parole ?

M^{lle} Naturel

J'y vais.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais féliciter le travail effectué par le conseil de quartier Centre Sud, présidé par notre collègue M. Jean-François Dransart, pour l'organisation des festivités lors de la Fête de la Musique sur la place de la Colonne.

M. le Maire

Je m'associe, Mademoiselle, à ce que vous avez dit. Jean-François Dransart et le conseil ont fait un excellent... C'était très bien.

M^{lle} Naturel

Ce fut une belle réussite et un moment de rencontre chaleureux et convivial avec les habitants et les commerçants du quartier, qui ont tous très largement contribué au succès de cet événement festif.

Cependant, au-delà des éléments ponctuels qui impulsent une dynamique certaine dans la vie du quartier, les nouveaux sens de circulation réalisés il y a quelque temps ont, selon les commerçants qui vous ont interpellé sur ce point, Monsieur le Maire, occasionné une baisse de fréquentation notable et donc une baisse de leur chiffre d'affaires.

On peut noter, entre autres, qu'actuellement les voitures ne circulent plus que dans un sens dans la rue Raymond-Ridel et dans un petit morceau de la rue Voltaire qui est entre la Colonne et l'entrée de Courbevoie par la rue d'Estienne-d'Orves. Ainsi, la rue Voltaire se termine dans une sorte de voie sans issue, au niveau de la place de la Colonne, tronquée de ses derniers mètres de rue qui coupent l'axe de circulation centrale de notre ville entre le centre de La Garenne-Colombes et celui de Courbevoie. Ceci associé au problème de stationnement, les voitures ne passent plus dans cette zone, au détriment du petit commerce.

Ce montage, mal compris des habitants du quartier et des commerçants, pose la question du bien-fondé de la situation.

Sans tout bouleverser mais pour envisager une solution équilibrée du problème, ne serait-il pas envisageable de reconsidérer le sens de ces quelques mètres de la rue Voltaire et de la remettre dans la circulation d'origine, en double sens et en mode stationnement interdit ?

Merci pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Je vous rappelle qu'en son temps, la décision de mise en sens unique de la rue Raymond-Ridel et de la partie de la rue Voltaire qui se situe entre la Colonne et l'entrée de Courbevoie par la rue d'Estienne-d'Orves a fait l'objet de plusieurs réunions publiques de concertation ; une dizaine au total. À cette époque, cette décision avait aussi fait l'objet d'un large débat au Conseil Municipal.

Il était sorti de ces différentes réunions et concertations qu'il y avait plus d'avantages que d'inconvénients à choisir la solution qui, finalement, a été retenue.

Quelle était l'idée générale ?

L'idée générale était, à l'époque, je m'en souviens, de mettre fin à un trafic qui était qualifié de dangereux par les riverains, puisque cette portion de la rue Voltaire était utilisée comme voie d'entrée et de sortie, bref de transit dans le quartier, et nombreux étaient à l'époque les Garennois qui nous demandaient de réduire ce trafic de transit.

Voilà pourquoi la décision avait été prise.

Quant à savoir si cette décision a modifié le chiffre d'affaires des commerçants, je suis prêt à tout entendre. Je souhaiterais simplement avoir des idées un peu plus claires et précises pour être certain qu'il ne s'agit pas que de rumeurs.

Ainsi, si vous aviez ces informations – en réalité, je doute que vous les ayez –, je voudrais savoir quels commerçants se sont plaints de cette opération et quel est le niveau de diminution de leur chiffre d'affaires consécutif à cette décision, évidemment en argumentant cette diminution du chiffre d'affaires. Rien n'est éternel et si des éléments nouveaux apparaissaient, je serais prêt, évidemment, à en rediscuter avec le Conseil Municipal. Mais je crois que cela doit se faire sur des arguments étayés, sur des preuves et sur une large concertation de nouveau.

On ne peut pas, sur la base de quelques informations parcellaires, démonter une opération qui était la conséquence d'une large concertation de la population, à laquelle à l'époque, je crois, toutes les parties du Conseil Municipal s'étaient associées.

Merci, Mademoiselle Naturel.

Il y a d'autres questions, je crois, de M. Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la réorganisation des services, je vous demande de présenter aux membres du Conseil Municipal l'organigramme de la Direction de la communication. Pour chaque poste, pourriez-vous préciser les missions et le titulaire du poste, ainsi que sa date d'entrée en fonction ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

Concernant le service de communication, comme tous les services, notre nouveau Directeur général des services, qui est présent ce soir, Thierry Sammut, travaille dessus.

Je vous propose de vous communiquer l'organigramme dès qu'il sera possible.

Mais, comme vous m'interrogez aussi sur la question de la communication - votre question n'est pas totalement innocente ; en fait, un peu mais pas totalement, Monsieur Macé -, je vais me permettre de vous donner quelques éléments chiffrés qui, je crois, pourraient peut-être vous intéresser.

Il y a actuellement 7,5 postes répartis comme suit :

- 1 directeur de la communication,
- 1 assistante communication,
- 1 responsable d'édition,
- 1 photographe,
- 1 graphiste,
- 1 chargé de communication multimédia,
- 1 journaliste et
- 0,5 poste de journaliste.

En 2008, avant la réorganisation du service communication, on comptait selon les moments 8 ou 9 postes en interne, plus 2 photographes externes, dont le coût annuel de 68 000 euros représentait l'équivalent de 2 postes internes, et 1 graphiste dont le coût annuel de 60 000 euros par an représentait l'équivalent de 2 postes internes.

La réorganisation du service a donc permis de baisser l'effectif du service formellement.

Par ailleurs, pour mémoire, pour que les choses soient dites et que chacun s'exprime en connaissance de cause, s'agissant du budget alloué à la communication, ce budget, si on prend les chiffres du budget primitif, est passé de 580 000 euros en 2007 à 443 000 euros en 2009 et à 410 000 euros en 2010, alors que de nouveaux supports ont été créés et alors que le Bulletin Municipal a été mensualisé.

Comment cela a-t-il été fait ? D'abord, par une réduction des coûts portant notamment sur le coût de la distribution, le type de papier, le grammage et, bien sûr, l'internalisation des prestations photographiques et graphiques. Vous avez compris qu'elles sont aujourd'hui réalisées en interne, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour mémoire également, le nouveau BM mensualisé permet d'imprimer 4 millions de pages en moins par an et l'imprimeur est certifié Imprim'Vert, qui est le plus haut label, et FSC et PEFC, la labellisation internationale de certification des chaînes de fabrication.

Enfin, un certain nombre de documents nouveaux sont publiés par la Direction de la communication, qui n'existaient pas auparavant. Vous l'avez bien compris : avec une diminution des coûts.

Je pense que ces éléments, en complément de la question que vous me posiez, sont de nature à vous avoir intéressé.

Vous aviez, je crois, d'autres questions, Monsieur Macé ?

M. Macé

Une autre.

Mes chers collègues, le comité des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le Cancer organise une campagne sur le dépistage du cancer du sein et sollicite les Villes, par un courrier en date du 17 juin dernier, afin qu'un des édifices publics soit éclairé en rose, qui est la couleur déterminée au niveau national, à compter du 1^{er} octobre, ainsi qu'une information dans le Bulletin Municipal.

Nous souhaiterions savoir si vous êtes d'accord avec cette opération et de quelle manière notre Ville va y participer ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Évidemment, j'avais donné mon accord pour participer à cette opération et le service communication, justement, y travaille. Nous vous communiquerons les informations relatives à cette opération dès qu'elles auront été arrêtées.

Voilà, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention pour cette soirée longue, studieuse et chaude. Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

Je vous rappelle les prochaines animations à La Garenne-Colombes, en particulier le bal des pompiers le 13 au soir. Il est encore temps d'acheter des billets de tombola : 2,50 euros/pièce.

M^{me} Mangeard

C'est fait.

M. le Maire

Tous les billets... non, pas tous les billets gagnent quelque chose !

Je vous rappelle également les concerts qui seront donnés en plein air au mois de juillet, ainsi que des projections cinématographiques en plein air. C'est la première année que nous faisons cela à La Garenne-Colombes. Comme d'autres villes le font, nous projetons des films en plein air durant la période estivale pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en dehors de La Garenne-Colombes.

À tous, je vous souhaite un excellent été. À bientôt.

La séance est levée à 23 heures 54.